

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTERRÉGIONALE AUMALE - BLANGY-SUR-BRESLE

# Assemblée Générale du 15 avril 2025

Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christian ROUSSEL.

# Etaient présents:

Jacky BAUDON, Nicolas GALHAUT, François SELLIER, Danielle LANSOY-CARON, Mady DUPONT, Françoise ADAM, Sophie MARTIN, Xavier DUVAL, André BAYART, Pierre SECACHE, Patrick OUTREBON, Chantal BENOIT, Gérard CHAIDRON, Jean-Pierre DELOBEL, Dominique VALLEE, Stéphane POTEAUX, Jean-Claude BRAILLY, Etienne LANNEL, Véronique BOUTIN, Claude SANTERRE, Bernard HAUDIQUERT, Christine MOREAU, Bernard THIEBAULT, Régis DENISE, Jean-Jacques NANTOIS, Jean-Claude QUENOT, Jean-Claude BECQUET, Joël MILON, Jean-Paul MOREL, Thierry BLONDIN, Delphine COVIN, Christian ROUSSEL, Philippe VERHAEGHE, Jérémy ELDERT, Bernard LENEVEU, Ludovic JULIEN, Denis DUPONT, Bruno BORGOO, Nicolas PLE

# Etaient représentés, excusés ou absents :

Christian FRANÇOIS (pouvoir à M. SELLIER), Jacques LECLERC-FOURQUEZ, Daniel HOUZELLE, Gilles LOUBAT (pouvoir à M. NANTOIS), Éric ARNOUX, Annie CLAIRET, David BOUTRY, Kévin PLOUVIER, David DESENCLOS, Claudine GAREST, Alain SENECHAL, Jean-Pierre COURTOIS, David MICHEL, Jean-Luc MOREL (pouvoir à M. ROUSSEL), Agnès CREPT (pouvoir à M. JULIEN), Jacques BACOUEL, Marylène PAUL, Jean-François PAYEN (pouvoir à M. HAUDIQUERT), Jean-Christophe SANNIER (pouvoir à M. DELOBEL)

Secrétaire de séance : Stéphane POTEAUX

### 1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024 est approuvé sans réserve à l'unanimité.

### 2/ CONTRAT DE TERRITOIRE

Considérant qu'a la demande des services instructeurs de la Région, du Département et des Bâtiments de France, une étude scientifique globale doit compléter l'étude en cours avec l'EPFN, concernant le projet de réhabilitation de la verrerie DENIN de Nesle-Normandeuse, sur proposition de Monsieur le Président et après débat et accord du Conseil communautaire, celui-ci est retiré de la proposition initiale du contrat de territoire. Le projet pourra être inclut dans celui-ci avec clause de revoyure et l'accord de la DRAC.

Considérant la politique de contractualisation de la Région Normandie et du Département de Seine Maritime pour la tenue du contrat de territoire 2023/2027;

Considérant les projets structurants suivants :

	Intitulé du projet	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel HT
1	Création d'une voie douce de la Haute Vallée de la Bresle en connexion avec les territoires voisins  Phase 1 : Etudes globales et tronçon travaux de Monchaux-Soreng à Blangy-sur-Bresle	CCIABB	4 594 676,00 €
3	Création d'un tiers-lieu socio-culturel au sein d'une friche réhabilitée : Friche Pochet du Courval	Commune de Blangy sur Bresle	2 950 260,00 €
4	Création d'une halle couverte polyvalente et écoresponsable au cœur du village	Campneuseville	437 593,00 €
	170	TOTAUX	7 982 529.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire :

- Arrête l'ensemble des projets en tenant compte des modifications et remarques éventuelles apportées par l'assemblée;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents utiles après accord et éventuelles modifications de la Région Normandie et du Département de la Seine Maritime dans le cadre du contrat de territoire.

# 3/ DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Considérant le décès de Monsieur Rémy TERNISIEN et à la nomination de Mme LUCOT-AVRIL en qualité de sénatrice ;

Considérant la proposition de Monsieur le Président de la CCIABB de ramener le nombre de viceprésidents à six ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, accepte de fixer le nombre de vice-présidents à six.

# 4/ COMPTES DE GESTION 2024

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

# 5/ COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

Monsieur Jean-Jacques NANTOIS, Vice-président, prenant la présidence de la séance, présente au Conseil Communautaire les comptes administratifs 2024 :

_		-
Budget	Drinei	aal :
DUUKEL	PIHILI	Jaı.

Section de fonctionnement équilibrée à :	155 439.77 €
Section d'investissement équilibrée à :	278 326.82 €

Budget « Plan de développement local » :

Section de fonctionnement équilibrée à :	- 12 118.81 €
Section d'investissement équilibrée à :	804 863.50 €

Budget « Gestion déchets ménagers » :

Section de fonctionnement équilibrée à :	794 344.93 €
Section d'investissement équilibrée à :	377 374.27 €

Budget « Gestion déchets ménagers annexe » :

Section d'exploitation équilibrée à :	0.00 €
Section d'investissement équilibrée à :	144 001.12 €

Budget « Maisons de santé »:

Section de fonctionnement équilibrée à :	- 48 475.44 €
Section d'investissement équilibrée à :	401 396.86 €

Budget « Zone d'activités de la Gargatte » :

Section de fonctionneme	ent équilibrée à :	1 976 475.69 €
Section d'investissement	t équilibrée à :	- 2 487 452.09 €

Budget « Ruche industrielle »:

Section de fonctionnement équilibrée à :	16 711.87 €
Section d'investissement équilibrée à :	- 284 201.11 €

**Budget « Travaux hydrauliques »:** 

Section de fonctionnement équilibrée à :	0.00€
Section d'investissement équilibrée à :	10 928.00 €

**Budget « Transports scolaires »:** 

Section de fonctionnement équilibrée à :	0.00€
Section d'investissement équilibrée à :	0.00€

Budget « Office de tourisme communautaire » :

Section de fonctionnement équilibrée à : Section d'investissement équilibrée à : 10 299.23 € 0.00 €

Après lecture et explication, Monsieur Jean-Jacques NANTOIS fait procéder aux votes :

Les comptes administratifs 2024 sont adoptés à l'unanimité des voix.

# 6/ AFFECTATION DES RESULTATS

### A/BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 du Budget principal;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 155 439.77 €;

Il est proposé l'affectation suivante:

RESULTAT A AFFECTER: EXCEDENT DEFICIT	155 439.77 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé	278 326.82 €
Solde des restes à réaliser	-50 247.71 €
Besoin de financement	0.00 €
Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00 €
Report en fonctionnement R002	155 439.77 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire approuve l'affectation proposée.

# B/BUDGET ANNEXE « GESTION DECHETS MENAGERS »

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 du Budget annexe « Gestion déchets ménagers » ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 794 344.93 €;

Il est proposé l'affectation suivante:

RESULTAT A AFFECTER : EXCEDENT DEFICIT	794 344.93 €
DEFICIT	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé	377 374.27 €
Solde des restes à réaliser	-28 844.93 €
Besoin de financement	0.00 €
Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire approuve l'affectation proposée.

# C/BUDGET ANNEXE « RUCHE INDUSTRIELLE »

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 du Budget annexe « Ruche Industrielle » ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 16 711.87 € :

Il est proposé l'affectation suivante :

RESULTAT A AFFECTER : EXCEDENT DEFICIT	16 711.87 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé	-284 201.11 €
Solde des restes à réaliser	306 234.00 €
Besoin de financement	0.00 €
Affectation en réserves R1068 en investissement	
Report en fonctionnement R002	16 711.87 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire approuve l'affectation proposée.

# D/ BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES »

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 du Budget annexe « Zone d'activités » ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 976 475.69 €;

Il est proposé l'affectation suivante:

RESULTAT A AFFECTER : EXCEDENT DEFICIT	1 976 475.69 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé	-2 487 452.09 €
Solde des restes à réaliser	0.00 €
Besoin de financement	2 483 754.09 €
Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00 €
Report en fonctionnement R002	1 976 475.69 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire approuve l'affectation proposée.

# E/BUDGET ANNEXE « OFFICE DE TOURISME »

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 du Budget annexe « Office de tourisme » ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 10 299.23 €;

Il est proposé l'affectation suivante:

RESULTAT A AFFECTER : EXCEDENT DEFICIT	10 299.23 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé	0.00 €
Solde des restes à réaliser	0.00 €
Besoin de financement	0.00 €
Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00 €
Report en fonctionnement R002	10 299.23 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire approuve l'affectation proposée.

# 7/ TAUX D'IMPOSITION 2025

Considérant que le contexte économique et financier reste incertain et que le maintien à un équilibre financier est nécessaire pour que la collectivité puisse assurer ses missions sur le long terme ;

Il est proposé au Conseil communautaire de maintenir les taux votés en 2024 comme suit :

Taux de Taxe sur le Foncier Bâti (TFB):	0.675 %
Taux de Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB):	1.52 %
Taux de la Taxe sur l'Habitation (TH):	0.697 %
Taux de Cotisation Foncière Entreprises (CFE) :	0.652 %
Taux de Fiscalité Professionnelle de Zone :	18.33 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire décide l'application des taux de taxes directes locales comme présentés ci-dessus.

# 8/ **TEOM 2025**

Suite à l'annonce du taux proposé pour 2025 un débat soutenu s'installe au sein de l'assemblée Après les réponses apportées aux questions sur la nécessité d'augmenter ledit taux afin d'assurer un équilibre budgétaire du service et un maintien qualitatif des prestations, les Conseillers décident de passer au vote.

Considérant l'état fiscal n°1259 TEOM portant notification des bases d'imposition prévisionnelles et que le zonage de la taxe est fonction du nombre de collectes hebdomadaires;

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix (41 pour, 3 contre, 1 abstention), le Conseil Communautaire décide l'application du taux unique de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 16 %.

# 9/ BUDGETS PRIMITIFS 2025

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire les budgets primitifs suivants :

**Budget Principal:** 

Section de fonctionnement équilibrée à : 2 775 684.51 € Section d'investissement équilibrée à : 891 444.40 €

Budget « Plan de développement local » :

Section de fonctionnement équilibrée à : 322 160.34 € Section d'investissement équilibrée à : 1792 474.30 €

Budget « Gestion déchets ménagers - secteur Blangy/Bresle » :

Section de fonctionnement équilibrée à : 3 731 893.93 €
Section d'investissement équilibrée à : 454 893.27 €

Budget « Gestion déchets ménagers – secteur Aumale » :

Section d'exploitation équilibrée à : 32 919.00 €
Section d'investissement équilibrée à : 176 920.12 €

Budget « Maisons de santé » :

Section de fonctionnement équilibrée à : 283 915.83 €
Section d'investissement équilibrée à : 497 173.42 €

Budget « Zone d'activités de la Gargatte » :

Section de fonctionnement équilibrée à : 4 982 460.69 € Section d'investissement équilibrée à : 4 979 405.09 €

**Budget « Ruche industrielle »:** 

Section de fonctionnement équilibrée à : 100 681.11 € Section d'investissement équilibrée à : 447 542.11 €

Budget « Travaux hydrauliques »:

Section de fonctionnement équilibrée à : 53 343.00 €
Section d'investissement équilibrée à : 48 271.00 €

**Budget « Transports scolaires »:** 

Section de fonctionnement équilibrée à : 88 000.00 €
Section d'investissement équilibrée à : 0.00 €

Budget « Office de tourisme communautaire » :

Section de fonctionnement équilibrée à : 60 676.00 € Section d'investissement équilibrée à : 0.00 €

Après lecture et explication, le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Adopte les budgets primitifs 2025 tels que présentés et autorise le Président à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections (fongibilité des crédits), à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

### 10/ GEMAPI 2025

Considérant la prise de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018;

Considérant l'article 1530 bis du code général des impôts permettant au Conseil Communautaire d'instituer une taxe pour le financement de la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Considérant la délibération 2018/15 du 15 février 2018 instituant la taxe pour le financement de la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations;

Considérant les besoins budgétaires du Syndicat mixte d'aménagement, de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle, du Syndicat de bassin versant de l'Yères, du Syndicat de Bassin Versant de l'Arques, du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Vimeuse;

Considérant la population totale de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale-Blangy sur Bresle s'élevant à 21 595 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2025 d'après les chiffres de l'INSEE;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire décide de fixer le montant du produit de taxe nécessaire au financement de la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'exercice 2025 à 226 270.00 €.

#### 11/ FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRES

Conformément aux articles:

- 186 de la Loi n°2004-809 du 13 août 2004;
- L.5214.16 du CGCT;
- 1609 nonies C du Code Général des impôts;

Considérant les valeurs inscrites au tableau de financement de la demande d'attribution de fonds de conçours soumise par les communes de Guerville et Illois,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire, accepte le versement du fonds de concours pour les financements des programmes communaux suivants :

#### Commune de Guerville

Actions d'investissement:

- Travaux de reprise de concessions du cimetière :

Montant total HT: 8 833.33 €

Montant de fonds de concours attribué : 3 091.66 €

- Réfection de la toiture de la salle des Fêtes

Montant total HT: 6 493.00 €

Montant de fonds de concours attribué : 3 246.50 €

#### Commune de ILLOIS

Actions d'investissement :

- Réfection de la route du tour de l'église du Mesnil David

Montant total: 25 219,88 € HT

Montant des fonds de concours attribués : 5 043.98 €

# Commune de VISMES-AU-VAL

Action d'investissement:

- Travaux d'aménagement du Château Montant total : 45 582.00 € HT Montant des fonds de concours attribués : 22 791.00 €

# 12/ AIDES FINANCIERES AUX COLLEGES

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire décide :

- De renouveler cette année sa participation à l'achat des fournitures scolaires des collégiens et ainsi :
- D'attribuer aux collèges d'Aumale et Blangy-sur-Bresle, une participation de 25 € par élève domicilié sur le territoire communautaire, pour l'achat des fournitures scolaires ;
- D'attribuer, par l'intermédiaire des Mairies, 25 € aux enfants scolarisés aux collèges de Gamaches, Oisemont et Eu et également domiciliés sur le territoire communautaire.

# 13/ PARTICIPATION AUX MISSIONS LOCALES

Considérant les appels à cotisations 2025 reçus :

- Mission locale du Talou: 16 960.00 €

- Mission locale de Picardie Maritime: 9 088.44 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire autorise le versement des financements demandés.

# 14/ AUTORISATION D'ENCAISSEMENT DE RECETTES

Considérant la réception du chèque d'indemnisation d'assurance suivant :

- Chèque n°1215829 de 7 582.93 € suite à la dégradation d'un point d'apport volontaire ;

Considérant le versement par virement d'une participation de la commune de Vieux-Rouen-sur-Bresle d'un montant 55 € en soutien à l'évènement commémoratif communautaire de juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des voix, accepte l'encaissement des recettes susvisées et l'émission des titres correspondants.

# 15/ PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES

Considérant la demande du Président de la Région Normandie reçue en date du 12 mars 2025, sollicitant le positionnement de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale — Blangy-sur-Bresle sur le niveau de prise en charge du transport scolaire des collégiens à partir de l'année scolaire 2025/2026 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des voix, la prise en charge à 100% de la part restante des frais de transports scolaires à destination des collèges, soit 140 € par élève résidant sur le territoire communautaire

# 16/ MODIFICATION DES CONDITIONS DE PARTICIPATION FINANCIEREAUX FRAIS DE MISE EN PLACE DU TERMINAL DE PAIEMENT ELECTRONIQUE (TPE)

Vu la délibération n° 2024/018 du 15 avril 2024 portant mise en place d'une participation financière aux frais de mise en place du Terminal de Paiement Electronique (TPE);

Considérant la demande du Conseiller aux décideurs locaux de mettre en conformité la délibération n°2024/018 susvisée avec les tarifs 2025 à intervenir ;

Il est proposé d'instaurer une participation financière forfaitaire au profit de la CCIABB, par carte de pêche payée via le dispositif TPE et selon les conditions applicables que le Conseil communautaire validera, chaque année au moment du vote des tarifs de la régie « Office de tourisme communautaire ».

Après avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil communautaire :

- Approuve les modifications d'instauration de la participation financière applicable à chaque vente d'une carte de pêche payée au moyen du TPE ;
- Dit que chaque année le Conseil communautaire validera les conditions applicables de ladite participation financière avec les autres tarifs de la régie ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents à intervenir et à prendre toute décision pour la parfaite exécution de la présente délibération.

# 17/ REGIE OFFICE DU TOURISME COMMUNAITAIRE – TARIFS 2025

Conformément aux statuts de la Régie « Office de Tourisme Communautaire » et notamment son article 10, il appartient au Conseil communautaire d'approuver les tarifications des prestations et produits fournis ;

### Thématique « Patrimoine des communes »

Titre de l'ouvrage	Auteur(s)	Prix par ouvrage
AUMALE ET SON CANTON	E. A PAPE	20.00€
BLANGY-SUR-BRESLE SON HISTOIRE	E. A PAPE	19.00€
GAMACHES ET SON CANTON	François-iréné DARSY	21.00€
HISTOIRE DU CHATEAU DE ROMESNIL	René BRICE	12.00€
HISTOIRE DE LA VERRERIE DE ROMESNIL	René BRICE	12.00€
LES FORÊTS DU TALOU	Alain GRACIAS	14.50 €
CONTEVILLE D'HIER ET D'AUJOURD'HUI	Adrien HENIN / Raymond BRISET Jean-François BITAINE	30.00€
CHAPELLES ET ORATOIRE EN PAYS DE SOMME	André GUERVILLE	35.00 €
L'EAU ET SON PATRIMOINE EN PAYS DE SOMME	André GUERVILLE	35.00 €
LE PATRIMOINE FUNERAIRE DES CIMETIERES EN PAYS DE SOMME	André GUERVILLE	40.00 €
LES SEIGNEURS DE RIEUX	René BRICE	10.00 €
LE VIMEU	G. BACQUET / Marie-Noé HUE	50.00 €
DU VERRE ET DES HOMMES	CCVS	22.00€
LA VIE EN FORET D'EU	Alain GRACIAS	24.90 €
LE FEU SACRE	Francis DREER	24.90 €
GUERVILLE – HISTOIRE DE LA VERRERIE DE LA GRANDE VALLEE	Jean-Pierre ADAM	27.00 €
MONCHAUX-SORENG-L'EPINOY Entre Histoire et devenir - Nouveau	Jan & Jos créations En partenariat avec la municipalité	12.00€

# Thématique « Seconde guerre mondiale »

Titre de l'ouvrage	Auteur(s)	Prix par ouvrage
100 PHOTOS POUR LE JOUR J – 75 <sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE	Les informations Dieppoises Hors-série	7.90 €
1914 – 1918 – 750 MUSEES	Sébastien HERVOUET / LUC ET MARC BRAEUER	15.00 €
1939 – 1945 – 1600 MUSEES	Sébastien HERVOUET / LUC ET MARC BRAEUER	19.90€
UN B17 SE POSE A TOUVENT	Jocelyn BERQUEZ	45.00 €
LA MEMOIRE DES BUNKERS EPUISÉ	Alain DURRIEU	15.00 €
L'EPOPEE DE LA 1ERE DIVISION BLINDEE POLONAISE	Stéphane BRIERE / Michel PEPIN	12.00 €
L'ENFER DES V1 EN SEINE-MARITIME	Norbert DUFOUR / Christian DORE	20.00€
LIBERES NORMANDIE 1944	Thierry CHION	33.00€
LA PREMIERE BATAILLE DE NORMANDIE - Nouveau	Thierry CHION	25.00€
MEMOIRE - DES HOMMES AVANT TOUT I	Célestin SANNIER	15.00 €

# Thématique « Seconde guerre mondiale » - Suite

Titre de l'ouvrage	Auteur(s)	Prix par ouvrage
L'OFFENSIVE V1 ENTRE BRESLE ET L'YERES	Yannick DELEFOSSE / Hugues CHEVALIER / Jocelyn LECLERCQ	40.00 €
TROIS GUERRES DANS LES BLINDES	Pierre JARNO	10.00 €
VI – ARME DU DESESPOIR <b>EPUISÉ</b>	Yannick DELEFOSSE	55.00 €
VI – ARME DU DESESPOIR – Edition n°2 EPUISÉ	Yannick DELEFOSSE	64.00 €
KAHL-BURG	Association Kahlburg	8.00 €
COMBAT SUR LA SEINE	Didler LODIEU	28.00 €

# Thématiques diverses

Titre de l'ouvrage	Auteur(s)	Prix par ouvrage
LE MARI DE LA FEMME A ROBERT	Antoine DUBOIS	20.00 €
PETIT MANUEL DE SURVIE A L'USAGE DE TOURISTES EGARETEIS EN NORMANDIE	Yves CHAFFRAIX	8.00-€

# **Objets / Goodies**

Prix
15.00 €
4.00 €
3.50 €
5.00 €
2.50 €
1.00 €
4.50 €

JEU DE SOCIETE HEULA – à l'unité	15.00 €
MAGNETS CARRE ET/OU VERRE ROND – à l'unité	2.50 €
MARQUE PAGE HEULA – à l'unité	0.50 €
Offert pour l'achat d'un livre	
PORTE-CLES HEULA – à l'unité	3.00 €
PARAPLUIE HEULA	15.00 €
PROTEGE CB HEULA - Nouveau	2.50 €
PUZZLE HEULA – la boite de 500 pièces	13.00 €
SAC HEULA – à l'unité	10.00 €
SOUS VERRE – HEULA – par paquet de 6	5.00 €
STYLO HEULA – à l'unité	3.00 €

#### **Cartes postales**

Désignation	Prix
CARTES POSTALES HEULA – à l'unité	1.00 €
CARTES POSTALES HEULA – par lot de 6	5.00 €
CARTES POSTALES DU TERRITOIRE – à l'unité	0.50 €

# Thématique « Randonnée & Vélo »

Désignation	Prix
CARTE IGN N°2109 E – à l'unité 🧦	14.50 €
CARTE IGN №2109 OT – à l'unité 🗱	14.50 €
MON GR PREFERE – GR 21 – livret à l'unité	5.00 €
PROMENADES ET RANDONNEES A VELO - SOMME - livret à l'unité	5.00 €
PROMENADES ET RANDONNEES PEDESTRES EN HAUTE SOMME – livret à l'unité	5.00 €
LE TOUR DE LA SEINE-MARITIME A VELO	14.90 €

#### **Divers**

Désignation	Prix
Visite guidée des sites V1	Gratuite
Commission frais TPE sur les cartes de pêche adulte annuelle comme suit : - Carte interfédérale (URNE)	1.00 €
- Carte majeure - Carte femme	
- Offre Automne	
Prix de vente ouvrage V1 à destination des professionnels/Librairie (- 20 %)	32.00 €/unité

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver les tarifications des prestations et produits fournis telles qu'annexées à la présente.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les décisions pour la bonne exécution de la présente délibération.

# 18/ REGIE OFFICE DU TOURISME COMMUNAITAIRE - TARIFS 2025 - VENTE DE CARTES DE PECHE

Considérant les tarifs 2025 suivants fixés par la Fédération de Seine-Maritime pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, en accord avec les AAPPMA locales;

	Tarifs AUMALE	Tarifs BLANGY	Tarifs NESLE-NORMANDEUSE
Carte interfédérale	112€		
Carte majeur	95 €	120 €	94 €
Carte mineur	31,75 €	60 €	41 €
Découverte – de 12 ans	7€	7€	7€
Découverte femme	41 €	41 €	41 €
Hebdomadaire	36 €	36 €	36 €
Journalière	16.90 €	23 €	17.20 €
Offre automne	47.50 €	60 €	47 €
Migrateur	50 €	50 €	
Réservoir Carnassier	22 €		

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire décide :

- De prendre acte des tarifs susvisés;
- D'autoriser le Président à prendre toutes les décisions pour la bonne exécution de la présente délibération.

# 19/<u>ADHESION DE L'ÖFFICE DU TOURISME COMMUNAUTAIRE A SEINE-MARITIME</u> ATTRACTIVITE

Considérant que chaque année, les équipes de Seine-Maritime Attractivité (SMA) s'emploient à renforcer le positionnement de la Seine-Maritime comme une des destinations touristiques françaises les plus durables et responsables; que SMA capitalise sur la diversité des expériences touristiques de la Seine-Maritime et les diffuse le plus largement possible;

Afin de permettre à l'Office de Tourisme communautaire de bénéficier plus largement des actions susvisées, il est proposé au Conseil communautaire de valider son adhésion à SMA. Le coût pour l'année en cours est de 200 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires à l'adhésion de l'Office de Tourisme Communautaire à Seine Maritime Attractivité.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout document pour la parfaite exécution de la présente délibération.

# 20/ <u>DESIGNATION DE DELEGUES POUR LE COLLEGE «ELUS» DU CONSEIL</u> <u>D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DE TOURISME</u>

Conformément aux statuts de la Régie « Office de Tourisme Communautaire » et notamment son article 5 qui dispose que « les membres du Conseil d'Exploitation sont désigné par le Conseil communautaire sur proposition du Président de la CCIABB. Il est mis fin à leurs fonctions dans les mêmes formes.

En cas de démission ou de décès d'un membre du Conseil d'Exploitation, le Conseil communautaire pourvoit à son remplacement en nommant un autre représentant du collège auquel il appartient pour la durée résiduelle du mandat ».

Considérant le décès de Monsieur Rémy Ternisien, la nomination de Madame Lucot-Avril en qualité de sénatrice et la démission de Monsieur Marc DOOM de son mandat de Conseiller municipal à Aumale, il convient donc de désigner 3 nouveaux membres du collège « Elus » conformément aux statuts de la Régie office de Tourisme susvisés ;

Conformément aux dispositions des statuts susvisés, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de désigner les 3 délégués communautaires suivants pour siéger au sein du collège « Elus » de la Régie Office de Tourisme communautaire :

- M, Philippe VERHAEGHE
- Mme Françoise ADAM
- Mme Véronique BOUTIN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire désigne les trois délégués communautaires susvisés pour siéger au sein du collège « Elus » de la Régie Office de Tourisme Communautaire.

# 21/ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA GLASS VALLEE

Considérant la convention de partenariat (annexée à la présente) soutenant la GLASS VALLÉE dans ses actions de promotion de la filière verre de la Vallée de la Bresle, de ses métiers et savoir-faire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire

- Accepte les termes de la convention telle qu'annexée.
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tous documents permettant sa parfaite mise en œuvre.

# 22/ <u>CHEMINS DE RANDONNEE: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME POUR L'ENTRETIEN AU TITRE DE L'ANNEE 2024</u>

Considérant la convention de partenariat pour l'entretien des aménagements et équipements d'accueil du public en forêt indivise d'Eu sur le territoire de la Communauté de Communes en date du 9 mars 2021;

Considérant la proposition de l'Office National des Forêts de programmation annuelle des travaux d'entretien 2025 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président :

- à solliciter l'aide financière auprès de la Direction Jeunesse et Sports du Département de la Seine-Maritime pour l'entretien des chemins de randonnée au titre de l'année 2025 ;
- à signer tous documents relatifs à cette opération.

# 23/ <u>CHEMINS DE RANDONNEE: CONVENTION DE PARTENARIAT ONF POUR L'AMENAGEMENT DES EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DU PUBLIC (INVESTISSEMENT)</u> ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Considérant la nécessité de définir les modalités de partenariat entre la Communauté de Communes et l'Office National des Forêts pour le renouvellement et l'ajout d'équipements d'accueil du public sur certains sites d'accueil ainsi que la création d'un sentier numérique ;

Considérant la proposition de convention de partenariat pour l'investissement des équipements d'accueil du public en forêt indivise d'Eu sur le territoire de la Communauté de Communes en 2025 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président :

- à signer la convention de partenariat pour l'investissement des équipements d'accueil du public en forêt indivise d'Eu sur le territoire de la Communauté de Communes en 2025, conclue avec l'ONF;
- à solliciter les aides financières auprès du Département de la Seine-Maritime pour l'investissement des chemins de randonnée au titre de l'année 2025 :
- à signer tous documents relatifs à cette opération.

# 24 MONDIAL A PETANQUE DE LA VALLEE DE LA BRESLE

Considérant la demande d'aide faite par le Président de la Section Pétanque de la Société d'Education Physique et Sportive de Blangy – Bouttencourt (SEPBB) en date du 11 mars 2025 pour l'organisation du Mondial à Pétanque de la Vallée de la Bresle prévu les 13, 14 et 15 juin 2025;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité des voix :

- D'attribuer à la Section Pétanque de la Société d'Education Physique et Sportive de Blangy – Bouttencourt (SEPBB), une aide financière de 3 000.00 € (trois mille euros) pour l'organisation du Mondial à Pétanque de la Vallée de la Bresle.

# 25/ <u>RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU</u> SDE76 POUR LA FOURNITURE D'ENERGIE

Vu la délibération du Comité syndical n°2018/10/18-14 du SDE76 portant création du groupement de commandes d'achats d'énergies et adoptant la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fourniture d'énergies et de services associés,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale – Blangy-sur-Bresle d'optimiser ses achats en renouvelant son adhésion au groupement de commandes d'achat d'énergies pour l'alimentation de son patrimoine,

Considérant qu'eu égard à son expérience, le SDE76 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide :

- De renouveler l'adhésion de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale -

- Blangy-sur-Bresle (CCIABB) au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité, de gaz naturel et services associés,
- D'accepter les termes de la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération.
- D'autoriser le Président de la CCIABB à signer la convention ci jointe,
- D'autoriser le SDE76 en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la CCIABB et, ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- De s'engager à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), les marchés, accordscadres ou marchés subséquents dont la CCIABB est partie prenante,
- De décider, le cas échéant, de régler la participation financière prévue à l'article 4.5 de la convention pour la constitution d'un groupement de commandes,
- D'autoriser Monsieur le Président, à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées,
- De donner mandat au coordonnateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites concernés de la CCIABB auprès des gestionnaires de réseaux,
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les décisions nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.

# 26/ CONVENTION DE PARTICIPATION BIENNALE AVEC LE SDE76

Pour faire face aux enjeux liés à la crise énergétique sans précédent et au dérèglement climatique, le gouvernement a fixé de nombreux objectifs ambitieux : réduction de la consommation d'énergie par deux et neutralité carbone à l'horizon 2050, 33 % d'énergie renouvelable en 2030, interdiction de la vente des véhicules thermiques « utilisant des énergies fossiles carbonées » à partir de 2035, obligation de rénover les bâtiments tertiaires de plus de 1000 m² avec une première échéance en 2030, obligation d'installer des panneaux solaires sur les parkings de plus de 1500 m² à l'horizon 2028... Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de déployer d'importantes actions dans tous les domaines : rénovation énergétique des logements et des bâtiments tertiaires, développement massif des énergies renouvelables, déploiement de la mobilité bas carbone, transformation de l'industrie ... Les collectivités et, plus particulièrement, les syndicats d'énergie et les EPCI ont un rôle central à jouer dans ce domaine. En effet, depuis la loi sur la Transition Energétique et la Croissance Verte de 2015, les syndicats d'énergie sont compétents dans le domaine de l'efficacité énergétique avec la création de la Commission Consultative Paritaire de l'énergie (CCPe) composée de représentants des EPCI et du Syndicat. Par ailleurs, depuis cette loi, les EPCI sont « coordinateurs de la transition énergétique », en charge de réaliser les Plans Climat Air Energie Territoriaux.

La convention à intervenir a pour objet de définir les modalités de la convention de partenariat entre le SDE76 et la CCIABB pour œuvrer à accélérer la transition énergétique sur le territoire communautaire.

Considérant par ailleurs les actions partenariales déjà entreprises, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des actions et du suivi du PCAET,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide :

- D'approuver le projet de convention partenariale entre le SDE76 et la CCIABB, tel qu'annexé à la présente délibération.
- De désigner M. Jean-Claude BECQUET en qualité d'élu référent.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et à prendre toute décision pour la parfaite exécution de la présente délibération.

# 27/ RENOUVELLEMENT DU CONTRAT CITEO ECO-ORGANISME POUR LA REPRISE EMBALLAGES MENAGERS ET PAPIERS GRAPHIQUES

Considérant que pour l'application du contrat, les termes correspondants aux notions définies par la législation, en particulier celles visées aux articles L.541-1-1 et R.543-43 et suivants et R543-207 du code de l'Environnement susvisé (définition d'emballages, d'emballages ménagers, papier graphiques), ont le sens que leur donnent ces dispositions ;

Considérant qu'en concertation avec les représentants des collectivités territoriales, CITEO a élaboré, un contrat type, issus des travaux OCAPEM de décembre 2024, proposé à toute collectivité territoriale compétente en matière de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers ;

L'Eco-organisme et la collectivité souscrivent ce contrat type unique pour la collecte sélective afin de mettre en œuvre les missions, définir les conditions et atteindre les objectifs des éco-organismes de la filière des emballages ménagers et papiers graphiques (REP EMGP).

Le contrat fixe d'une part les modalités de soutien technique et financier apporté par l'Eco-organisme en vue d'aider la Collectivité à contribuer à l'atteinte des objectifs et d'autre part, les modalités de pourvoi assuré par l'Eco-organisme pour la gestion des flux développement et des refus de tri issus des centres de tri dans le respect du principe de libre administration des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire décide :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer, par voie dématérialisée, le nouveau contrat type proposé par CITEO pour chacune des filières emballages ménagers et papier graphiques, prenant effet à compter du 1er janvier 2025;
- D'opter pour les options de reprise « filières » pour l'ensemble des matériaux (papier-carton, plastique, acier, aluminium et verre) et d'autoriser Monsieur le Président à signer les contrats de reprise ;

D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout document pour la parfaite exécution de la présente délibération.

# 28/ <u>DESIGNATION DE DELEGUES POUR LE COMITE SYNDICAL DU PETR BRESLE-YERES</u>

Considérant les statuts du PETR Bresle Yères, il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire suite à la nomination de Mme Lucot-Avril en qualité de Sénatrice et d'un délégué suppléant suite au décès de Monsieur Denis Delabouglise ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire désigne les délégués suivants :

- M. Ludovic JULIEN, délégué titulaire
- Mme Véronique BOUTIN, déléguée suppléante

# 29/ TRVAUX D'AMENAGEMENT DE LA DECHETTERIE COMMUNAUTAIRE DE BLANGY-SUR-BRESLE : DESIGNATION D'UN MAITRE D'ŒUVRE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Considérant les travaux d'aménagement à intervenir pour l'amélioration et l'optimisation de la déchetterie communautaire de Blangy-sur-Bresle, à savoir la création d'un quai supplémentaire et d'une plateforme bétonnée;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire décide :

- D'autoriser Monsieur le Président à désigner un maître d'œuvre ;
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide tous les financeurs potentiels pour la réalisation desdits travaux d'aménagement et à signer la(les) convention(s) de participation financière à intervenir.

# 30/ INSTITUTION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Les dispositions des articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts disposent des modalités :

- D'instauration par le Conseil communautaire de la taxe d'aménagement ;
- De fixation par le Conseil communautaire du taux de la taxe d'aménagement ;
- D'instauration par le Conseil communautaire d'exonérations de la taxe d'aménagement.

Considérant que la Communauté de Communes Interrégionale Aumale — Blangy-sur-Bresle étant compétente en matière de plan local d'urbanisme, elle peut donc se substituer aux communes membres pour percevoir la taxe d'aménagement.

Conformément à l'arrêté du 12/10/2022 (NOR : ECOE2225752A), le Conseil, en se prononçant sur l'institution de la taxe d'aménagement, doit également :

- Déterminer le taux d'aménagement (1% minimum et 5% maximum),
- Déterminer la valeur forfaitaire des aires de stationnement extérieures (3 052 € par emplacement minimum et 6105 € par emplacement maximum),
- Déterminer les éventuelles exonérations parmi celles ci-dessous :

Exonération	Taux d'exonération
Locaux d'habitation et d'hébergement aidés	de 1% à 100 %
(art. 1635 quater E, 1° CGI)	
Locaux financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt (PTZ)	de 1% à 50%
(art. 1635 quater E, 2° CGI)	
Locaux industriels ou à usage artisanal	de 1% à 100 %
(art. 1635 quater E, 3° CGI)	

Commerces de détail d'une surface inférieure à 400 m <sup>2</sup>	de 1% à 100 %
Immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques (art.1635 quater E. 5° CGI)	de 1% à 100 %
Abris de jardins, les serres destinées à un usage non professionnel dont la surface est inférieure ou égale à 20 m², les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable (Art. 1635 quater E, 6°CGI)	de 1% à 100 %
Maisons de santé (Art.1635 quater E, 7° CGI)	de 1 % à 100 %
Les constructions et aménagements réalisés sur des terrains réhabilités en application des articles L.512-6-1, L.512-7-6, L.512-12-1 ou L.556-1 du code de l'environnement ou situés dans un secteur d'information sur les sols prévu à l'article L.125-6 du même code (art. 1635 quater E. 8° CGI)	de 1% à 100 %

Les communes membres sont invitées à se prononcer par délibération sur l'instauration de la taxe d'aménagement avant le 1er juillet 2025 pour une application en 2026 (VI de l'article 1639 A bis du CGI).

La délibération de la CCIABB s'appliquera obligatoirement au minimum sur une durée de 3 ans.

Monsieur le Président expose que de nombreuses petites communes du territoire communautaire rencontrent des difficultés pour financer leurs actions d'investissement. Après réflexion, la perception de la taxe d'aménagement par la CCIABB peut être un moyen d'y remédier.

Il ajoute que l'objectif recherché est de créer un fonds commun dans le but de permettre à tous d'en bénéficier. C'est bien dans un esprit communautaire et dans un but de solidarité que l'instauration de la taxe d'aménagement est proposée.

La CCIABB ne conservera uniquement que les fonds relatifs aux équipements publics dont elle a la charge et ce sont ces fonds qui seront répartis sur les communes rencontrant des difficultés financières pour mener à bien leurs investissements. Les communes percevant actuellement la taxe d'aménagement n'en perdront pas le bénéfice, elle se verront réattribuer les montants les concernant.

Ce n'est qu'après l'accord des Conseils municipaux des communes membres sur la délibération ci-après, que le Conseil communautaire pourra réglementairement redélibérer, et avant le 30 juin 2025, sur les modalités de reversement aux communes et sur les critères d'éligibilité, pour une application à compter de 2026.

Un débat s'installe au sein de l'assemblée. L'argumentaire fourni concernant l'objectif recherché par l'instauration la taxe d'aménagement au niveau communautaire et les éléments de réponses aux questions apportées étant entendus, les Conseillers décident de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité des voix, (42 pour, 3 abstentions) décide :

- D'instaurer la taxe d'aménagement sur le territoire communautaire.
- De fixer le taux de la taxe d'aménagement à 3%.
- D'appliquer la valeur forfaitaire des aires de stationnement extérieures prévue par l'article 6° de l'article 1635 quater J du Code général des impôts, actualisée selon les modalités prévues par cet article.

- De ne pas déterminer d'exonérations.
- D'autoriser le Président à prendre toute décision pour la parfaite exécution de la présente délibération.
- La présente délibération sera notifiée aux communes membres de la CCIABB.

Pour les communes ayant institué des taux différenciés sur certains secteurs, il sera nécessaire d'adapter la délibération susvisée.

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de questions, Monsieur le Président clôt la réunion à 20h20.





COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERREGIONALE
AUMALE - BLANGY-SURBRESLE
20. rue de Barbentano - BP 65

20, rue de Barbentane - BP 65 76340 Blangy sur Bresle

DATE DE CONVOCATION

9 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE

9 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE: 58** 

PRESENTS: 39

**VOTANTS: 45** 

OBJET:

Contrat de Territoire

Inscription des projets

Délibération n°2025-01

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise au contrôle de légalité le 18 104 2025 et qu'elle a été publiée sur le site internet le 22 04 2025

Christian AQUSSEL



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/04/2025 Reçu en préfecture le 18/04/2025 Publié le



Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautain ID: 076-200069722-20250415-2025\_01-DE la présidence de M. Christian ROUSSEL.

Etaient présents:

Jacky BAUDON, Nicolas GALHAUT, François SELLIER, Danielle LANSOY-CARON, Mady DUPONT, Françoise ADAM, Sophie MARTIN, Xavier DUVAL, André BAYART, Pierre SECACHE, Patrick OUTREBON, Chantal BENOIT, Gérard CHAIDRON, Jean-Pierre DELOBEL, Dominique VALLEE, Stéphane POTRAUX, Jean-Claude BRAILLY, Etienne LANNEL, Véronique BOUTIN, Claude SANTERRE, Bernard HAUDIQUERT, Christine MOREAU, Bernard THIEBAULT, Régis DENISE, Jean-Jacques NANTOIS, Jean-Claude QUENOT, Jean-Claude BECQUET, Joël MILON, Jean-Paul MOREL, Thierry BLONDIN, Delphine COVIN, Christian ROUSSEL, Philippe VERHAEGHE, Jérémy ELDERT, Bernard LENEVEU, Ludovic JULIEN, Denis DUPONT, Bruno BORGOO, Nicolas PLE

Etaient représentés, excusés ou absents :

Christian FRANÇOIS (pouvoir à M. SELLIER), Jacques LECLERC-FOURQUEZ, Daniel HOUZELLE, Gilles LOUBAT (pouvoir à M. NANTOIS), Éric ARNOUX, Annie CLAIRET, David BOUTRY, Kévin PLOUVIER, David DESENCLOS, Claudine GAREST, Alain SENECHAL, Jean-Pierre COURTOIS, David MICHEL, Jean-Luc MOREL (pouvoir à M. ROUSSEL), Agnès CREPT (pouvoir à M. JULIEN), Jacques BACOUEL, Marylène PAUL, Jean-François PAYEN (pouvoir à M. HAUDIQUERT), Jean-Christophe SANNIER (pouvoir à M. DELOBEL)

Secrétaire de séance : Stéphane POTEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

Considérant la politique de contractualisation de la Région Normandie et du Département de Seine Maritime pour la tenue du contrat de territoire 2023/2027 :

Considérant les projets structurants suivants :

	Intitulé du projet	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel HT
1	Création d'une voie douce de la Haute Vallée de la Bresle en connexion avec les territoires voisins Phase 1 : Etudes globales et tronçon travaux de Monchaux-Soreng à Blangy-sur-Bresle	CCIABB	4 594 676,00 €
2	Création d'un tiers-lieu socio-culturel au sein d'une friche réhabilitée : Friche Pochet du Courval	Commune de Blangy sur Bresle	2 950 260,00 €
3	Création d'une halle couverte polyvalente et écoresponsable au cœur du village	Campneuseville	437 593,00 €
		TOTAUX	7 982 529.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire :

Envoyé en préfecture le 18/04/2025 Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publi<del>é</del> le

ID: 076-200069722-20250415-2025\_01-DE

- Arrête l'ensemble des projets en tenant compte des modifications et remarques éventuelles apportées par l'assemblée;
- Autorise Monaieur le Président à signer tous documents utiles après accord et éventuelles modifications de la Région Normandie et du Département de la Seine Maritime dans le cadre du contrat de territoire.

Fait en séance les jour, mois et an susdits,

Le Président.

1/1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

sous la présidence de M. Christian ROUSSEL.

Envoyé en préfecture le 18/04/2025 Recu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID: 076-200069722-20250415-2025\_02-DE Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni

DATE DE CONVOCATION

09 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE

09 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE: 58** 

PRESENTS: 39

**VOTANTS: 45** 

OBJET:

Détermination du nombre de Vice-Présidents

Délibération n°2025/02

Etaient présents:

Jacky BAUDON, Nicolas GALHAUT, François SELLIER, Danielle LANSOY-CARON, Mady DUPONT, Françoise ADAM, Sophie MARTIN, Xavier DUVAL, André BAYART, Pierre SECACHE, Patrick OUTREBON, Chantal BENOIT, Gérard CHAIDRON, Jean-Pierre DELOBEL, Dominique VALLEE, Stéphane POTEAUX. Jean-Claude BRAILLY, Etienne LANNEL, Véronique BOUTIN, Claude SANTERRE, Bernard HAUDIQUERT, Christine MOREAU, Bernard THIEBAULT, Régis DENISE. Jean-Jacques NANTOIS, Jean-Claude QUENOT, Jean-Claude BECQUET, Joël MILON, Jean-Paul MOREL, Thierry BLONDIN, Delphine COVIN, Christian ROUSSEL, Philippe VERHAEGHE, Jérémy ELDERT, Bernard LENEVEU, Ludovic JULIEN, Denis DUPONT, Bruno BORGOO, Nicolas PLE

Etaient représentés, excusés ou absents :

Christian FRANÇOIS (pouvoir à M. SELLIER), Jacques LECLERC-FOURQUEZ, Daniel HOUZELLE, Gilles LOUBAT (pouvoir à M. NANTOIS), Éric ARNOUX. Annie CLAIRET, David BOUTRY, Kévin PLOUVIER, David DESENCLOS, Claudine GAREST, Alain SENECHAL, Jean-Pierre COURTOIS, David MICHEL, Jean-Luc MOREL (pouvoir à M. ROUSSEL), Agnès CREPT (pouvoir à M. JULIEN), Jacques BACOUEL, Marylène PAUL, Jean-François PAYEN (pouvoir à M. HAUDIQUERT), Jean-Christophe SANNIER (pouvoir à M. DELOBEL)

Secrétaire de séance : Stéphane POTEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

Vu la délibération n°2020/31 du 16 juillet 2020 déterminant le nombre de viceprésidents de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Biangy-sur-Bresle:

Considérant le décès de Monsieur Rémy TERNISIEN et à la nomination de Mme LUCOT-AVRIL en qualité de sénatrice :

Considérant la proposition de Monsieur le Président de la CCIABB de ramener le nombre de vice-présidents à six :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, accepte de fixer le nombre de vice-présidents à six.

Fait en séance les jour, mois et an susdits,

Le Président,

Christian ROUSSEL

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise au Contrôle de Légalité le 18 04 25 et qu'elle a été publiée sur le site Internet 10 22 041 2025

Le Président,

Christian ROUSSEL



DATE DE CONVOCATION

09 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE

09 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE: 58** 

PRESENTS: 39

**VOTANTS: 45** 

OBJET:

Comptes de gestion 2024

Délibération n°2025/03

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise au Contrôle de Légalité le JS 104 2025 ct qu'elle a été publiée sur le site Internet TE DE COM 10 22 04 1 2025

AUMALE

BLANGY

Christian ROUSSEL

Le Préside

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/04/2025 Reçu en préfecture le 18/04/2025 Publié le



ID: 076-200069722-20250415-2025\_03-DE

Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christian ROUSSEL.

Etaient présents:

Jacky BAUDON, Nicolas GALHAUT, François SELLIER, Danielle LANSOY-CARON, Mady DUPONT, Françoise ADAM, Sophie MARTIN, Xavier DUVAL, André BAYART, Pierre SECACHE, Patrick OUTREBON, Chantal BENOIT, Gérard CHAIDRON, Jean-Pierre DELOBEL, Dominique VALLEE, Stéphane POTEAUX, Jean-Claude BRAILLY, Eticane LANNEL, Véronique BOUTIN, Claude SANTERRE, Bernard HAUDIQUERT, Christine MOREAU, Bernard THIEBAULT, Régis DENISE, Jean-Jacques NANTOIS, Jean-Claude QUENOT, Jean-Claude BECQUET, Joël MILON, Jean-Paul MOREL, Thierry BLONDIN, Delphine COVIN, Christian ROUSSEL, Philippe VERHAEGHE, Jérémy ELDERT, Bernard LENEVEU, Ludovic JULIEN, Denis DUPONT, Bruno BORGOO, Nicolas PLE

Etaient représentés, excusés ou absents :

Christian FRANÇOIS (pouvoir à M. SELLIER), Jacques LECLERC-FOUROUEZ, Daniel HOUZELLE, Gilles LOUBAT (pouvoir à M. NANTOIS), Éric ARNOUX, Annie CLAIRET, David BOUTRY, Kévin PLOUVIER, David DESENCLOS, Claudine GAREST, Alain SENECHAL, Jean-Pierre COURTOIS, David MICHEL, Jean-Luc MOREL (pouvoir à M. ROUSSEL), Agnès CREPT (pouvoir à M. JULIEN), Jacques BACOUEL, Marylène PAUL, Jean-François PAYEN (pouvoir à M. HAUDIQUERT), Jean-Christophe SANNIER (pouvoir à M. DELOBEL)

Secrétaire de séance : Stéphane POTEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024:

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Envoyé en préfecture le 18/04/2025 Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID: 076-200069722-20250415-2025\_03-DE

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Fait en séance les jour, mois et an susdits,

Le Président,

nt, State Aus

Christian ROUSSEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/04/2025 Reçu en préfecture le 18/04/2025 Publié le

2/1/2

ID: 076-200069722-20250415-2025\_4-DE

DATE DE CONVOCATION

09 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE

09 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE: 58** 

PRESENTS: 39

**VOTANTS: 45** 

OBJET:

Comptes administratifs 2024

Délibération n°2025/04

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise au Contrôle de Légalité le 18/04/2025 et qu'elle a été publiée sur le site Internet le 22/04/2025



Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christian ROUSSEL.

Etaient présents:

Jacky BAUDON, Nicolas GALHAUT, François SELLIER, Danielle LANSOY-CARON, Mady DUPONT, Françoise ADAM, Sophie MARTIN, Xavier DUVAL, André BAYART, Pierre SECACHE, Patrick OUTREBON, Chantal BENOIT, Gérard CHAIDRON, Jean-Pierre DELOBEL, Dominique VALLEE, Stéphane POTEAUX, Jean-Claude BRAILLY, Etienne LANNEL, Véronique BOUTIN, Claude SANTERRE, Bernard HAUDIQUERT, Christine MOREAU, Bernard THIEBAULT, Régis DENISE, Jean-Jacques NANTOIS, Jean-Claude QUENOT, Jean-Claude BECQUET, Joël MILON, Jean-Paul MOREL, Thierry BLONDIN, Delphine COVIN, Christian ROUSSEL, Philippe VERHAEGHE, Jérémy ELDERT, Bernard LENEVEU, Ludovic JULIEN, Denis DUPONT, Bruno BORGOO, Nicolas PLE

Etaient représentés, excusés ou absents :

Christian FRANÇOIS (pouvoir à M. SELLIER), Jacques LECLERC-FOURQUEZ, Daniel HOUZELLE, Gilles LOUBAT (pouvoir à M. NANTOIS), Éric ARNOUX, Annie CLAIRET, David BOUTRY, Kévin PLOUVIER, David DESENCLOS, Claudine GAREST, Alain SENECHAL, Jean-Pierre COURTOIS, David MICHEL, Jean-Luc MOREL (pouvoir à M. ROUSSEL), Agnès CREPT (pouvoir à M. JULIEN), Jacques BACOUEL, Marylène PAUL, Jean-François PAYEN (pouvoir à M. HAUDIQUERT), Jean-Christophe SANNIER (pouvoir à M. DELOBEL)

Secrétaire de séance : Stéphane POTEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

Monsieur Jean-Jacques NANTOIS, Vice-président, prenant la présidence de la séance, présente au Conseil Communautaire les comptes administratifs 2024 :

Budget Principal:

Section de fonctionnement arrêté à : 155 439.77 € Section d'investissement arrêté à : 278 326.82 €

Budget « Plan de développement local »:

Section de fonctionnement arrêté à : -12 118.81 €
Section d'investissement arrêté à : 804 863.50 €

Budget « Gestion déchets ménagers »:

Section de fonctionnement arrêté à : 794 344.93 €
Section d'investissement arrêté à : 377 374.27 €

Budget « Gestion déchets ménagers annexe » :

Section d'exploitation arrêté à : 0.00 €
Section d'investissement arrêté à : 144 001.12 €

Budget « Maisons de santé »:

Section de fonctionnement arrêté à : - 48 475.44 € Section d'investissement arrêté à : 401 396.86 €

Budget « Zone d'activités de la Gargatte » :

Section de fonctionnement arrêté à : 1 976 475.69 € Section d'investissement arrêté à : -2 487 452.09 €

Envoyé en préfecture le 18/04/2025 Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID: 076-200069722-20250415-2025\_4-DE

Budget « Ruche industrielle »:

Section de fonctionnement arrêté à : 16 711.87 € Section d'investissement arrêté à : -284 201.11 €

Budget « Travaux hydrauliques »:

Section de fonctionnement arrêté à : 0.00 € Section d'investissement arrêté à : 10 928.00 €

Budget « Transports scolaires »:

Section de fonctionnement arrêté à : 0.00 €
Section d'investissement arrêté à : 0.00 €

Budget « Office de tourisme communautaire » :

Section de fonctionnement arrêté à : 10 299.23 €
Section d'investissement arrêté à : 0.00 €

Après lecture et explication, Monsieur Jean-Jacques NANTOIS fait procéder aux votes :

Les comptes administratifs 2024 sont adoptés à l'unanimité des voix.

Fait en séance les jour, mois et an susdits,

Le Président,

Christian ROUSSEI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/04/2025 Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le



ID: 076-200069722-20250415-2025\_05A-DE

Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christian ROUSSEL.

DATE DE CONVOCATION

9 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE

9 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE: 58** 

PRESENTS: 39

**VOTANTS: 45** 

OBJET:

Affectation du résultat 2024

27000 « Budget principal »

Délibération n°2025/05 A

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise au Contrôle de Légalité le 18 04 2015 et qu'elle a été publiée sur le site Internet le 22 04 2025

Le Président



Etaient présents:

Jacky BAUDON, Nicolas GALHAUT, François SELLIER, Danielle LANSOY-CARON, Mady DUPONT, Françoise ADAM, Sophie MARTIN, Xavier DUVAL, André BAYART, Pierre SECACHE, Patrick OUTREBON, Chantal BENOIT, Gérard CHAIDRON, Jean-Pierre DELOBEL, Dominique VALLEE, Stéphane POTEAUX, Jean-Claude BRAILLY, Etienne LANNEL, Véronique BOUTIN, Claude SANTERRE, Bernard HAUDIQUERT, Christine MOREAU, Bernard THIEBAULT, Régis DENISE, Jean-Jacques NANTOIS, Jean-Claude QUENOT, Jean-Claude BECQUET, Joël MILON, Jean-Paul MOREL, Thierry BLONDIN, Delphine COVIN, Christian ROUSSEL, Philippe VERHAEGHE, Jérémy ELDERT, Bernard LENEVEU, Ludovic JULIEN, Denis DUPONT, Bruno BORGOO, Nicolas PLE

Etaient représentés, excusés ou absents :

Christian FRANÇOIS (pouvoir à M. SELLIER), Jacques LECLERC-FOURQUEZ, Daniel HOUZELLE, Gilles LOUBAT (pouvoir à M. NANTOIS), Éric ARNOUX, Annie CLAIRET, David BOUTRY, Kévin PLOUVIER, David DESENCLOS, Claudine GAREST, Alain SENECHAL, Jean-Pierre COURTOIS, David MICHEL, Jean-Luc MOREL (pouvoir à M. ROUSSEL), Agnès CREPT (pouvoir à M. JULIEN), Jacques BACOUEL, Maryiène PAUL, Jean-François PAYEN (pouvoir à M. HAUDIQUERT), Jean-Christophe SANNIER (pouvoir à M. DELOBEL)

Secrétaire de séance : Stéphane POTEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 du Budget principal;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 155 439.77  $\epsilon$ ;

Il est proposé l'affectation suivante:

RESULTAT A AFFECTER: EXCEDENT DEFICIT	155 439.77 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé	278 326.82 €
Solde des restes à réaliser	- 50 247.71 €
Besoin de financement	0,00 €
Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00 €
Report en fonctionnement R902	155 439.77 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire approuve l'affectation proposée.

Fait en séance les jour, mois et an sustits

Le Président

AUMALE BLANGY SUR BRESLE

Page 1 sur 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/04/2025 Recu en préfecture le 18/04/2025

ID: 076-200069722-20250415-2025\_05B-DE Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christian ROUSSEL.

Publiá la

DATE DE CONVOCATION

9 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE

9 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE: 58** 

PRESENTS: 39

**VOTANTS: 45** 

OBJET:

Affectation du résultat 2024

27002 « Gestion déchets ménagers »

Délibération n°2025/05 B

Etaient présents:

Jacky BAUDON, Nicolas GALHAUT, François SELLIER, Danielle LANSOY-CARON, Mady DUPONT, Françoise ADAM, Sophie MARTIN, Xavier DUVAL. André BAYART, Pierre SECACHE, Patrick OUTREBON, Chantal BENOIT, Gérard CHAIDRON, Jean-Pierre DELOBEL, Dominique VALLEE, Stéphane POTEAUX, Jean-Claude BRAILLY, Etienne LANNEL, Véronique BOUTIN, Claude SANTERRE, Bernard HAUDIQUERT, Christine MOREAU, Bernard THIEBAULT, Régis DENISE. Jean-Jacques NANTOIS, Jean-Claude QUENOT, Jean-Claude BECQUET, Joël MILON, Jean-Paul MOREL, Thierry BLONDIN, Delphine COVIN, Christian ROUSSEL, Philippe VERHAEGHE, Jérémy ELDERT, Bernard LENEVEU, Ludovic JULIEN, Denis DUPONT, Bruno BORGOO, Nicolas PLB

Etaient représentés, excusés ou absents :

Christian FRANÇOIS (pouvoir à M. SELLIER), Jacques LECLERC-FOURQUEZ, Daniel HOUZELLE, Gilles LOUBAT (pouvoir à M. NANTOIS), Éric ARNOUX. Annie CLAIRET, David BOUTRY, Kévin PLOUVIER, David DESENCLOS, Claudine GAREST, Alain SENECHAL, Jean-Pierre COURTOIS, David MICHEL. Jean-Luc MOREL (pouvoir à M. ROUSSEL), Agnès CREPT (pouvoir à M. JULIEN), Jacques BACOUEL, Marylène PAUL, Jean-François PAYEN (pouvoir à M. HAUDIQUERT), Jean-Christophe SANNIER (pouvoir à M. DELOBEL)

Secrétaire de séance : Stéphane POTEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communanté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 du Budget annexe « Gestion déchets ménagers » :

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 794 344.93 €:

Il est proposé l'affectation suivante :

RESULTAT A AFFECTER: EXCEDENT	794 344.93 €
DEFICIT	
Solde d'exécution de la section d'invertissement	
Solde d'exécution cumulé	377 374.27 €
Solde des restes à réaliser	-28 844.93 €
Besoin de financement	0.00 €
Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00 €
Report en fonctionnement R002	794 344.93 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire approuve l'affectation proposée.

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise au Contrôle de Légalité le 18 04 8025 et qu'elle a été publiée sur le site Internet le 22/04/2018

Le Présiden BLANGY BUR BRESLE Christian ROUSSEL ERREGIO

Fait en séance les jour, mois et au susdits

Le Président,

Christian ROUSSE

Page 1 sur 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/04/2025 Recu en préfecture le 18/04/2025

Publié la

ID: 078-200069722-20250415-2025\_05C-DE

Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christian ROUSSEL.

DATE DE CONVOCATION

9 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE

9 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE: 58** 

PRESENTS: 39

**VOTANTS: 45** 

OBJET:

Affectation du résultat 2024

27004 « Ruche Industrielle »

Délibération n°2025/05 C

Etaient présents :

Jacky BAUDON, Nicolas GALHAUT, François SELLIER, Danielle LANSOY-CARON, Mady DUPONT, Françoise ADAM, Sophie MARTIN, Xavier DUVAL, André BAYART, Pierre SECACHE, Patrick OUTREBON, Chantal BENOIT, Gérard CHAIDRON, Jean-Pierre DELOBEL, Dominique VALLEE, Stéphane POTEAUX. Jean-Claude BRAILLY, Etienne LANNEL, Véronique BOUTIN, Claude SANTERRE Bernard HAUDIQUERT, Christine MOREAU, Bernard THIEBAULT, Régis DENISE. Jean-Jacques NANTOIS, Jean-Claude QUENOT, Jean-Claude BECQUET, Joël MILON, Jean-Paul MOREL, Thierry BLONDIN, Delphine COVIN, Christian ROUSSEL, Philippe VERHAEGHE, Jérémy ELDERT, Bernard LENEVEU, Ludovic JULIEN, Denis DUPONT, Bruno BORGOO, Nicolas PLE

Etaient représentés, excusés ou absents :

Christian FRANÇOIS (pouvoir à M. SELLIER), Jacques LECLERC-FOURQUEZ, Daniel HOUZELLE, Gilles LOUBAT (pouvoir à M. NANTOIS), Éric ARNOUX, Annie CLAIRET, David BOUTRY, Kévin PLOUVIER, David DESENCLOS. Claudine GAREST, Alain SENECHAL, Jean-Pierre COURTOIS, David MICHEL, Jean-Luc MOREL (pouvoir à M. ROUSSEL), Agnès CREPT (pouvoir à M. JULIEN), Jacques BACOUEL, Marylène PAUL, Jean-François PAYEN (pouvoir à M. HAUDIQUERT), Jean-Christophe SANNIER (pouvoir à M. DELOBEL)

Secrétaire de séance : Stéphane POTEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 du Budget annexe « Ruche Industrielle » :

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 16 711.87 €:

Il est proposé l'affectation suivante :

RESULTAT A AFFECTER : EXCEDENT DEFICIT	16 711.87 6
Solde d'exécution de la section d'investissement Solde d'exécution cumulé Solde des restes à réaliser	-284 201.11 € 306 234.00 €
Besoin de financement	0.00 €
Affectation en réserves R1068 en investissement	
Report en fonctionnement R002	16 711.87 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire approuve l'affectation proposée.

Fait en séance les jour, mois et mondage

Le Président,

Christian ROUSSEL

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise au Contrôle de Légalité le . AS OU \ 2025 et qu'elle a été publice sur le site Internet 22/04/2025

Le Président.

Christian HOUSSEL



Page 1 sur 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/04/2025 Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le



ID: 076-200069722-20250415-2025\_05D-DE

Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christian ROUSSEL.

DATE DE CONVOCATION

9 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE

9 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE: 58** 

PRESENTS: 39

**VOTANTS: 45** 

OBJET:

Affectation du résultat 2024

27006 « Zone d'activités »

Délibération n°2025/05 D

Etaient présents :

Jacky BAUDON, Nicolas GALHAUT, François SELLIER, Danielle LANSOY-CARON, Mady DUPONT, Françoise ADAM, Sophie MARTIN, Xavier DUVAL, André BAYART, Pierre SECACHE, Patrick OUTREBON, Chantal BENOIT, Gérard CHAIDRON, Jean-Pierre DELOBEL, Dominique VALLEE, Stéphane POTEAUX, Jean-Claude BRAILLY, Etienne LANNEL, Véronique BOUTIN, Claude SANTERRE, Bernard HAUDIQUERT, Christine MOREAU, Bernard THIEBAULT, Régis DENISE, Jean-Jacques NANTOIS, Jean-Claude QUENOT, Jean-Claude BECQUET, Joël MILON, Jean-Paul MOREL, Thierry BLONDIN, Delphine COVIN, Christian ROUSSEL, Philippe VERHAEGHE, Jérémy ELDERT, Bernard LENEVEU, Ludovic JULIEN, Denis DUPONT, Bruno BORGOO, Nicolas PLE

Etaient représentés, excusés ou absents :

Christian FRANÇOIS (pouvoir à M. SELLIER), Jacques LECLERC-FOURQUEZ, Daniel HOUZELLE, Gilles LOUBAT (pouvoir à M. NANTOIS), Éric ARNOUX, Annie CLAIRET, David BOUTRY, Kévin PLOUVIER, David DESENCLOS, Claudine GAREST, Alain SENECHAL, Jean-Pierre COURTOIS, David MICHEL, Jean-Luc MOREL (pouvoir à M. ROUSSEL), Agnès CREPT (pouvoir à M. JULIEN), Jacques BACOUEL, Marylène PAUL, Jean-François PAYEN (pouvoir à M. HAUDIQUERT), Jean-Christophe SANNIER (pouvoir à M. DELOBEL)

Secrétaire de séance : Stéphane POTEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 du Budget annexe « Zone d'activités » ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de  $1\,976\,475.69\,\varepsilon$ ;

Il est proposé l'affectation suivante :

RESULTAT A AFFECTER : EXCEDENT DEFICIT	1 976 475.69 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé	-2 487 452.09 €
Solde des restes à réaliser	0.00 €
Besoin de financement	2 483 754.09 €
Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00 €
Report en fonctionnement R002	1 976 475.69 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire approuve l'affectation proposée.

Fait en séance les jour, mois et an susdits,

Le Président,

Christian ROUS

Page 1 sur I

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise au Contrôle de Légalité le 18/04/2026 et qu'elle a été publiée sur le site Internet le 22/04/2025

Le Président,

Christian WOUSSEL

AUMALE
BLANGY
BUR BRESLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

100

ID: 076-200069722-20250415-2025\_05E-DE

Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christian ROUSSEL.

DATE DE CONVOCATION

9 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE

9 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE: 58** 

PRESENTS: 39

**VOTANTS: 45** 

**OBJET:** 

Affectation du résultat 2024

27010 « Office de tourisme »

Délibération n°2025/05 B

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise au Contrôle de Légalité le 18 04 2025 et qu'elle a été publiée sur le site Internet le 22/04/2025

Le Président,

Christian/ROUSSEL



Etaient présents:

Jacky BAUDON, Nicolas GALHAUT, François SELLIER, Danielle LANSOY-CARON, Mady DUPONT, Françoise ADAM, Sophie MARTIN, Xavier DUVAL, André BAYART, Pierre SECACHE, Patrick OUTREBON, Chantal BENOIT, Gérard CHAIDRON, Jean-Pierre DELOBEL, Dominique VALLEE, Stéphane POTEAUX, Jean-Claude BRAILLY, Etienne LANNEL, Véronique BOUTIN, Claude SANTERRE, Bernard HAUDIQUERT, Christine MOREAU, Bernard THIEBAULT, Régis DENISE, Jean-Jacques NANTOIS, Jean-Claude QUENOT, Jean-Claude BECQUET, Joël MILON, Jean-Paul MOREL, Thierry BLONDIN, Delphine COVIN, Christian ROUSSEL, Philippe VERHAEGHE, Jérémy ELDERT, Bernard LENEVEU, Ludovic JULIEN, Denis DUPONT, Bruno BORGOO, Nicolas PLE

Etaient représentés, excusés ou absents :

Christian FRANÇOIS (pouvoir à M. SELLIER), Jacques LECLERC-FOURQUEZ, Daniel HOUZELLE, Gilles LOUBAT (pouvoir à M. NANTOIS), Éric ARNOUX, Annie CLAIRET, David BOUTRY, Kévin PLOUVIER, David DESENCLOS, Claudine GAREST, Alain SENECHAL, Jean-Pierre COURTOIS, David MICHEL, Jean-Luc MOREL (pouvoir à M. ROUSSEL), Agnès CREPT (pouvoir à M. JULIEN), Jacques BACOUEL, Marylène PAUL, Jean-François PAYEN (pouvoir à M. HAUDIQUERT), Jean-Christophe SANNIER (pouvoir à M. DELOBEL)

Secrétaire de séance : Stéphane POTEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 du Budget annexe « Office de tourisme » ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 10 299.23 € ;

Il est proposé l'affectation suivante :

RESULTAT A AFFECTER: EXCEDENT DEFICIT	10 299,23 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé	0.00 €
Solde des restes à réaliser	€ 0.00
Besoin de financement	9.000
Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00 €
Report en fonctionnement R002	10 299.23 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire approuve l'affectation proposée.

Fait en séance les jour, mois et an Madia

Le Président,

Christian ROUSSE

Page 1 sur 1

DATE DE CONVOCATION

09 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE

09 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE: 58** 

PRESENTS: 39

**VOTANTS: 45** 

OBJET:

Taux d'imposition 2025 des taxes directes locales.

Délibération n°2025/06

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise au Contrôle de Légalité le 12 04 2025 et qu'elle a été publiée sur le site Internet le 22 04 2025

Le Président



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le



ID: 076-200069722-20250415-2025\_08-DE

Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christian ROUSSEL.

#### Etaient présents:

Jacky BAUDON, Nicolas GALHAUT, François SELLIER, Danielle LANSOY-CARON, Mady DUPONT, Françoise ADAM, Sophie MARTIN, Xavier DUVAL, André BAYART, Pierre SECACHE, Patrick OUTREBON, Chantal BENOIT, Gérard CHAIDRON, Jean-Pierre DELOBEL, Dominique VALLEE, Stéphane POTEAUX, Jean-Claude BRAILLY, Etienne LANNEL, Véronique BOUTIN, Claude SANTERRE, Bernard HAUDIQUERT, Christine MOREAU, Bernard THIEBAULT, Régis DENISE, Jean-Jacques NANTOIS, Jean-Claude QUENOT, Jean-Claude BECQUET, Joël MILON, Jean-Paul MOREL, Thierry BLONDIN, Delphine COVIN, Christian ROUSSEL, Philippe VERHAEGHE, Jérémy ELDERT, Bernard LENEVEU, Ludovic JULIEN, Denis DUPONT, Bruno BORGOO, Nicolas PLE

Etaient représentés, excusés ou absents :

Christian FRANÇOIS (pouvoir à M. SELLIER), Jacques LECLERC-FOURQUEZ, Daniel HOUZELLE, Gilles LOUBAT (pouvoir à M. NANTOIS), Éric ARNOUX, Annie CLAIRET, David BOUTRY, Kévin PLOUVIER, David DESENCLOS, Claudine GAREST, Alain SENECHAL, Jean-Pierre COURTOIS, David MICHEL, Jean-Luc MOREL (pouvoir à M. ROUSSEL), Agnès CREPT (pouvoir à M. JULIEN), Jacques BACOUEL, Marylène PAUL, Jean-François PAYEN (pouvoir à M. HAUDIQUERT), Jean-Christophe SANNIER (pouvoir à M. DELOBEL)

Secrétaire de séance : Stéphane POTEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition; Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences;

Vu l'état fiscal n°1259 portant notification des bases d'imposition prévisionnelles ;

Considérant que le contexte économique et financier reste incertain et que le maintien à un équilibre financier est nécessaire pour que la collectivité puisse assurer ses missions sur le long terme;

Il est proposé au Conseil communautaire de maintenir les taux votés en 2024 comme suit :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire décide l'application des taux de taxes directes locales comme présentés ci-dessus.

Fait en séance les jour, mois et an susdits,

Le Président,

Almale

BLANOY

SUR BREBLE

Christian ROUN

Regolom

Page 1 sur 1

DATE DE CONVOCATION

09 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE

09 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE: 58** 

PRESENTS: 39

**VOTANTS: 45** 

OBJET:

Taux de T.E.O.M 2025

Délibération n°2025/07

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise su Contrôle de Légalité le 18/04/2025 et qu'elle a été publiée sur le site Internet le 22/04/2025

Christian ROUSSEL

Le Préside



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/04/2025 Reçu en préfecture le 18/04/2025 Publié le

No.

ID: 078-200069722-20250415-2025\_07-DE

Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christian ROUSSEL.

Etaient présents:

Jacky BAUDON, Nicolas GALHAUT, François SELLIER, Danielle LANSOY-CARON, Mady DUPONT, Françoise ADAM, Sophie MARTIN, Xavier DUVAL, André BAYART, Pierre SECACHE, Patrick OUTREBON, Chantal BENOIT, Gérard CHAIDRON, Jean-Pierre DELOBEL, Dominique VALLEB, Stéphane POTEAUX, Jean-Claude BRAILLY, Etienne LANNEL, Véronique BOUTIN, Claude SANTERRE, Bernard HAUDIQUERT, Christine MOREAU, Bernard THIEBAULT, Régis DENISE, Jean-Jacques NANTOIS, Jean-Claude QUENOT, Jean-Claude BECQUET, Joël MILON, Jean-Paul MOREL, Thierry BLONDIN, Delphine COVIN, Christian ROUSSEL, Philippe VERHAEGHE, Jérémy ELDERT, Bernard LENEVEU, Ludovic JULIEN, Denis DUPONT, Bruno BORGOO, Nicolas PLB

Etaient représentés, excusés ou absents :

Christian FRANÇOIS (pouvoir à M. SELLIER), Jacques LECLERC-FOURQUEZ, Daniel HOUZELLE, Gilles LOUBAT (pouvoir à M. NANTOIS), Éric ARNOUX, Annie CLAIRET, David BOUTRY, Kévin PLOUVIER, David DESENCLOS, Claudine GAREST, Alain SENECHAL, Jean-Pierre COURTOIS, David MICHEL, Jean-Luc MOREL (pouvoir à M. ROUSSEL), Agnès CREPT (pouvoir à M. JULIEN), Jacques BACOUEL, Marylène PAUL, Jean-François PAYEN (pouvoir à M. HAUDIQUERT), Jean-Christophe SANNIER (pouvoir à M. DELOBEL)

Secrétaire de séance : Stéphane POTEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379-0 bis, 1520, 1609 quater ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

Vu l'état fiscal n°1259 TEOM portant notification des bases d'imposition prévisionnelles ;

Après en avoir délibéré à la majorité des voix (41 pour, 3 contre, 1 abstention), le Conseil Communautaire décide l'application du taux unique de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 16 %.

Fait en séance les jour, mois et an susdits,

Le Président,

Christian ROUSSEI

DATE DE CONVOCATION

09 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE

09 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE: 58** 

PRESENTS: 39

**VOTANT8: 45** 

OBJET:

**Budgets primitifs 2025** 

Délibération n°2025/08

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise au Contrôle de Légalité le 18/04/2025 et qu'elle a été publiée sur le site Internet le 22/04/2025





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/04/2025 Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID: 076-200069722-20250415-2025\_08-DE

Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christian ROUSSEL.

Etaient présents:

Jacky BAUDON, Nicolas GALHAUT, François SELLIER, Danielle LANSOY-CARON, Mady DUPONT, Françoise ADAM, Sophie MARTIN, Xavier DUVAL, André BAYART, Pierre SECACHE, Patrick OUTREBON, Chantal BENOIT, Gérard CHAIDRON, Jean-Pierre DELOBEL, Dominique VALLEE, Stéphane POTEAUX, Jean-Claude BRAILLY, Etienne LANNEL, Véronique BOUTIN, Claude SANTERRE, Bernard HAUDIQUERT, Christine MOREAU, Bernard THIEBAULT, Régis DENISE, Jean-Jacques NANTOIS, Jean-Claude QUENOT, Jean-Claude BECQUET, Joël MILON, Jean-Paul MOREL, Thierry BLONDIN, Delphine COVIN, Christian ROUSSEL, Philippe VERHAEGHE, Jérémy ELDERT, Bernard LENEVEU, Ludovic JULIEN, Denis DUPONT, Bruno BORGOO, Nicolas PLE

Etaient représentés, excusés ou absents :

Christian FRANÇOIS (pouvoir à M. SELLIER), Jacques LECLERC-FOURQUEZ, Daniel HOUZELLE, Gilles LOUBAT (pouvoir à M. NANTOIS), Éric ARNOUX, Annie CLAIRET, David BOUTRY, Kévin PLOUVIER, David DESENCLOS, Claudine GAREST, Alain SENECHAL, Jean-Pierre COURTOIS, David MICHEL, Jean-Luc MOREL (pouvoir à M. ROUSSEL), Agnès CREPT (pouvoir à M. JULIEN), Jacques BACOUEL, Marylène PAUL, Jean-François PAYEN (pouvoir à M. HAUDIQUERT), Jean-Christophe SANNIER (pouvoir à M. DELOBEL)

Secrétaire de séance : Stéphane POTEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire les budgets primitifs suivants :

**Budget Principal:** 

Section de fonctionnement équilibrée à : 2 775 684.51 € Section d'investissement équilibrée à : 891 444.40 €

Budget « Plan de développement local » :

Section de fonctionnement équilibrée à : 322 160.34 € Section d'investissement équilibrée à : 1 792 474.30 €

Budget « Gestion déchets ménagers – secteur Blangy/Bresle » :

Section de fonctionnement équilibrée à : 3 731 893.93 € Section d'investissement équilibrée à : 454 893.27 €

Budget « Gestion déchets ménagers – secteur Aumale » :

Section d'exploitation équilibrée à : 32 919.00 € Section d'investissement équilibrée à : 176 920.12 €

Budget « Maisons de santé » :

Section de fonctionnement équilibrée à : 218 915.83 € Section d'investissement équilibrée à : 3 010 919.56 €

Budget « Zone d'activités de la Gargatte » :

Section de fonctionnement équilibrée à : 4 982 460.69 € Section d'investissement équilibrée à : 4 979 405,09 €

Budget « Ruche industrielle »:

Section de fonctionnement équilibrée à : 100 681.11 € Section d'investissement équilibrée à : 447 542.11€

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le



Budget « Travaux hydrauliques »:

Section de fonctionnement équilibrée à : 53 343.00 € Section d'investissement équilibrée à : 48 271.00 €

Budget « Transports scolaires »:

Section de fonctionnement équilibrée à : 88 000.00 € Section d'investissement équilibrée à : 0.00 €

Budget « Office de tourisme communautaire »:

Section de fonctionnement équilibrée à : 60 676.00 € Section d'investissement équilibrée à : 0.00 €

Après lecture et explication, le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Adopte les budgets primitifs 2025 tels que présentés et autorise le Président à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections (fongibilité des crédits), à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Fait en séance les jour, mois et an susdits,

Le Président,

Christian ROUSSEL

DATE DE CONVOCATION

09 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE

09 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE: 58** 

PRESENTS: 39

**VOTANTS: 45** 

OBJET:

Fixation du produit de la taxe « GEMAPI » pour l'exercice 2025

Délibération n°2025/09

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise au Contrôle de Légalité le 18/04/2025 et qu'elle a été publiée sur le site Internst le 22/04/2025

Le Président

AUMALE
BLANGY
BUR BRESLE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/04/2025 Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID: 076-200069722-20250415-2025\_09-DE

Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christian ROUSSEL.

Etaient présents:

Jacky BAUDON, Nicolas GALHAUT, François SELLIER, Danielle LANSOY-CARON, Mady DUPONT, Françoise ADAM, Sophie MARTIN, Xavier DUVAL, André BAYART, Pierre SECACHE, Patrick OUTREBON, Chantal BENOIT, Gérard CHAIDRON, Jean-Pierre DELOBEL, Dominique VALLEE, Stéphane POTEAUX, Jean-Claude BRAILLY, Etienne LANNEL, Véronique BOUTIN, Claude SANTERRE, Bernard HAUDIQUERT, Christine MOREAU, Bernard THIEBAULT, Régis DENISE, Jean-Jacques NANTOIS, Jean-Claude QUENOT, Jean-Claude BECQUET, Joël MILON, Jean-Paul MOREL, Thierry BLONDIN, Delphine COVIN, Christian ROUSSEL, Philippe VERHAEGHE, Jérémy ELDERT, Bernard LENEVEU, Ludovic JULIEN, Denis DUPONT, Bruno BORGOO, Nicolas PLE

Etaient représentés, excusés ou absents :

Christian FRANÇOIS (pouvoir à M. SELLIER), Jacques LECLERC-FOURQUEZ, Daniel HOUZELLE, Gilles LOUBAT (pouvoir à M. NANTOIS), Éric ARNOUX, Annie CLAIRET, David BOUTRY, Kévin PLOUVIER, David DESENCLOS, Claudine GAREST, Alain SENECHAL, Jean-Pierre COURTOIS, David MICHEL, Jean-Luc MOREL (pouvoir à M. ROUSSEL), Agnès CREPT (pouvoir à M. JULIEN), Jacques BACOUEL, Marylène PAUL, Jean-François PAYEN (pouvoir à M. HAUDIQUERT), Jean-Christophe SANNIER (pouvoir à M. DELOBEL)

Secrétaire de séance : Stéphane POTEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la Loi MAPTAM nº 2014-58 du 27 janvier 2014;

Vu la Loi de la Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

Considérant la prise de la compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018;

Considérant l'article 1530 bis du code général des impôts permettant au Conseil Communautaire d'instituer une taxe pour le financement de la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Considérant la délibération 2018/15 du 15 février 2018 instituant la taxe pour le financement de la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations;

Considérant les besoins budgétaires du Syndicat mixte d'aménagement, de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle, du Syndicat de bassin versant de l'Yères, du Syndicat de Bassin Versant de l'Arques, du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Vimeuse;

Considérant la population totale de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale-Blangy sur Bresle s'élevant à 21 595 habitants au 1er janvier 2025 d'après les chiffres de l'INSEE;

Envoyé en préfecture le 18/04/2025 Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID: 078-200089722-20250415-2025\_09-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix le Conseil Communautaire décide de fixer le montant du produit de taxe nécessaire au financement de la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'exercice 2025 à 226 270.00 €.

Fait en séance les jour, mois et an susdits,

\_\_\_\_

67

DATE DE CONVOCATION

09 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE

09 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE: 58** 

PRESENTS: 39

**VOTANTS: 45** 

OBJET:

**Budget** principal

Attribution de fonds de concours communautaires

Délibération n°2025/10

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise au Contrôle de Légalité le 18 04 2025 et qu'elle a été publiée sur le site Internet



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/04/2025 Reçu en préfecture le 18/04/2025



Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, legalement convoque, s'est reuni sous la présidence de M. Christian ROUSSEL.

Etaient présents:

Jacky BAUDON, Nicolas GALHAUT, François SELLIER, Danielle LANSOY-CARON, Mady DUPONT, Françoise ADAM, Sophie MARTIN, Xavier DUVAL, André BAYART, Pierre SECACHE, Patrick OUTREBON, Chantal BENOIT, Gérard CHAIDRON, Jean-Pierre DELOBEL, Dominique VALLEE, Stéphane POTEAUX, Jean-Claude BRAILLY, Etienne LANNEL, Véronique BOUTIN, Claude SANTERRE, Bernard HAUDIQUERT, Christine MOREAU, Bernard THIEBAULT, Régis DENISE, Jean-Jacques NANTOIS, Jean-Claude QUENOT, Jean-Claude BECQUET, Joël MILON, Jean-Paul MOREL, Thierry BLONDIN, Delphine COVIN, Christian ROUSSEL, Philippe VERHAEGHE, Jérémy ELDERT, Bernard LENEVEU, Ludovic JULIEN, Denis DUPONT, Bruno BORGOO, Nicolas PLE

Etaient représentés, excusés ou absents :

Christian FRANÇOIS (pouvoir à M. SELLIER), Jacques LECLERC-FOURQUEZ, Daniel HOUZELLE, Gilles LOUBAT (pouvoir à M. NANTOIS), Éric ARNOUX, Annie CLAIRET, David BOUTRY, Kévin PLOUVIER, David DESENCLOS, Claudine GAREST, Alain SENECHAL, Jean-Pierre COURTOIS, David MICHEL, Jean-Luc MOREL (pouvoir à M. ROUSSEL), Agnès CREPT (pouvoir à M. JULIEN), Jacques BACOUEL, Marylène PAUL, Jean-François PAYEN (pouvoir à M. HAUDIQUERT), Jean-Christophe SANNIER (pouvoir à M. DELOBEL)

Secrétaire de séance : Stéphane POTEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 2 mars 2017 créant les fonds de concours communautaires :

Conformément aux articles :

- 186 de la Loi nº2004-809 du 13 août 2004 ;
- L.5214.16 du CGCT;
- 1609 nonies C du Code Général des impôts;

Considérant les valeurs inscrites au tableau de financement de la demande d'attribution de fonds de concours soumise par les communes de Guerville, Illois et Vismes-au-Val,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire, accepte le versement du fonds de concours pour les financements des programmes communaux suivants :

Commune de Guerville

Actions d'investissement :

- Travaux de reprise de concession du cimetière :

Montant total HT: 8 833,33 €

Montant de fonds de concours attribué: 3 091,66 €

- Réfection de la toiture de la salle des Fêtes

Montant total HT: 6 493,00 €

Montant de fonds de concours attribué : 3 246,50 €

Commune de ILLOIS

Action d'investissement :

Réfection de la route du tour de l'église du Mesnil David

Montant total: 25 219.88 € HT

Montant des fonds de concours attribués : 5 043,98 €

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le



ID: 076-200069722-20250415-2025\_10-DE

Commune de VISMES-AU-VAL Action d'investissement :

- Travaux d'aménagement du Château Montant total : 45 582.00 € HT

Montant des fonds de concours attribués : 22 791.00 €

Pait en séance les jour, mois et an susdits,

Le Président AUMALR BLANGY BUR ENGELLE CONTROLLE CONTROL

DATE DE CONVOCATION

09 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE

09 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE: 58** 

PRESENTS: 39

**VOTANTS: 45** 

OBJET:

Participation à l'achat des fournitures scolaires des collégiens.

Délibération n°2025/11

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise su Contrôle de Légalité le 18/04/2025 et qu'elle a été publiée sur le site Internet le 22/04/2025

Le Président,

stian ROUSSEL S

BLANGY

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Le 15 avril 2025 à 1800. le Conseil

sous la présidence de M. Christian ROUSSEL.

Envoyé en préfecture le 18/04/2025 Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID: 078-200069722-20250415-2025\_11-DE

Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni

Etaient présents:

Jacky BAUDON, Nicolas GALHAUT, François SELLIER, Danielle LANSOY-CARON, Mady DUPONT, Françoise ADAM, Sophie MARTIN, Xavier DUVAL, André BAYART, Pierre SECACHE, Patrick OUTREBON, Chantal BENOIT, Gérard CHAIDRON, Jean-Pierre DELOBEL, Dominique VALLEE, Stéphane POTEAUX, Jean-Claude BRAILLY, Etienne LANNEL, Véronique BOUTIN, Claude SANTERRE, Bernard HAUDIQUERT, Christine MOREAU, Bernard THIEBAULT, Régis DENISE, Jean-Jacques NANTOIS, Jean-Claude QUENOT, Jean-Claude BECQUET, Joël MILON, Jean-Paul MOREL, Thierry BLONDIN, Delphine COVIN, Christian ROUSSEL, Philippe VERHAEGHE, Jérémy ELDERT, Bernard LENEVEU, Ludovic JULIEN, Denis DUPONT, Bruno BORGOO, Nicolas PLE

Etaient représentés, excusés ou absents :

Christian FRANÇOIS (pouvoir à M. SELLIER), Jacques LECLERC-FOURQUEZ, Daniel HOUZELLE, Gilles LOUBAT (pouvoir à M. NANTOIS), Éric ARNOUX, Annie CLAIRET, David BOUTRY, Kévin PLOUVIER, David DESENCLOS, Claudine GAREST, Alain SENECHAL, Jean-Pierre COURTOIS, David MICHEL, Jean-Luc MOREL (pouvoir à M. ROUSSEL), Agnès CREPT (pouvoir à M. JULIEN), Jacques BACOUEL, Marylène PAUL, Jean-François PAYEN (pouvoir à M. HAUDIQUERT), Jean-Christophe SANNIER (pouvoir à M. DELOBEL)

Secrétaire de séance : Stéphane POTEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire décide :

- De renouveler cette année sa participation à l'achat des fournitures scolaires des collégiens et ainsi :
- D'attribuer aux collèges d'Aumale et Blangy-sur-Bresle, une participation de 25 € par élève domicilié sur le territoire communautaire, pour l'achat des fournitures scolaires ;
- D'attribuer, par l'intermédiaire des Mairies, 25 € aux enfants scolarisés aux collèges de Gamaches, Oisemont et Eu et également domiciliés sur le territoire communautaire.

Fait en séance les jour, mois et an susdits,

Le Président,

AUNALE
BLANGY
BUR BREBLE

Christian ROUS

DATE DE CONVOCATION

09 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE

09 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE: 58** 

PRESENTS: 39

**VOTANTS: 45** 

**OBJET:** 

Appels à cotisations 2025 des Missions Locales

Délibération n°2025/12

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise au Contrôle de Légalité le 18 0 4 2025 et qu'elle a été publiée sur le site Internet le 22 104 2025

A.

Le Présidé

ristan ROUSSEL



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/04/2025 Reçu en préfecture le 18/04/2025 Publié le

Petition .

ID: 076-200069722-20250415-2025\_12-DE

Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christian ROUSSEL.

Etaient présents:

Jacky BAUDON, Nicolas GALHAUT, François SELLIER, Danielle LANSOY-CARON, Mady DUPONT, Françoise ADAM, Sophie MARTIN, Xavier DUVAL, André BAYART, Pierre SECACHE, Patrick OUTREBON, Chantal BENOIT, Gérard CHAIDRON, Jean-Pierre DELOBEL, Dominique VALLEE, Stéphane POTEAUX, Jean-Claude BRAILLY, Etienne LANNEL, Véronique BOUTIN, Claude SANTERRE, Bernard HAUDIQUERT, Christine MOREAU, Bernard THIEBAULT, Régis DENISE, Jean-Jacques NANTOIS, Jean-Claude QUENOT, Jean-Claude BECQUET, Joël MILON, Jean-Paul MOREL, Thierry BLONDIN, Delphine COVIN, Christian ROUSSEL, Philippe VERHAEGHE, Jérémy ELDERT, Bernard LENEVEU, Ludovic JULIEN, Denis DUPONT, Bruno BORGOO, Nicolas PLE

Etaient représentés, excusés ou absents :

Christian FRANÇOIS (pouvoir à M. SELLIER), Jacques LECLERC-FOURQUEZ, Daniel HOUZELLE, Gilles LOUBAT (pouvoir à M. NANTOIS), Éric ARNOUX, Annie CLAIRET, David BOUTRY, Kévin PLOUVIER, David DESENCLOS, Claudine GAREST, Alain SENECHAL, Jean-Pierre COURTOIS, David MICHEL, Jean-Luc MOREL (pouvoir à M. ROUSSEL), Agnès CREPT (pouvoir à M. JULIEN), Jacques BACOUEL, Marylène PAUL, Jean-François PAYEN (pouvoir à M. HAUDIQUERT), Jean-Christophe SANNIER (pouvoir à M. DELOBEL)

Secrétaire de séance : Stéphane POTEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences :

Considérant les appels à cotisations 2025 reçus :

- Mission locale du Talou : 16 960.00 €

- Mission locale de Picardie Maritime: 9 088.44 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire autorise le versement des financements demandés.

Fait en séance les jour, mois et an susdits,

Le Président,

Christian ROUSSEE

DATE DE CONVOCATION

09 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE

09 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE: 58** 

PRESENTS: 39

**VOTANTS: 45** 

OBJET:

Autorisation d'encaissement de recettes

Délibération n°2025/13

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise au Contrôle de Légalité le 15 CU 1625 et qu'elle a été publiée sur le site Internet le 221 et 1 9025

Le Président

Le Président

AUMALE

BLANGY

BL

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/04/2025 Reçu en préfecture le 18/04/2025 Publié le

PE.

ID: 076-200069722-20250415-2025\_13-DE

Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Christian ROUSSEL.

Etaient présents:

Jacky BAUDON, Nicolas GALHAUT, François SELLIER, Danielle LANSOY-CARON, Mady DUPONT, Françoise ADAM, Sophie MARTIN, Xavier DUVAL, André BAYART, Pierre SECACHE, Patrick OUTREBON, Chantal BENOIT, Gérard CHAIDRON, Jean-Pierre DELOBEL, Dominique VALLEE, Stéphane POTEAUX, Jean-Claude BRAILLY, Etienne LANNEL, Véronique BOUTIN, Claude SANTERRE, Bernard HAUDIQUERT, Christine MOREAU, Bernard THIEBAULT, Régis DENISE, Jean-Jacques NANTOIS, Jean-Claude QUENOT, Jean-Claude BECQUET, Joël MILON, Jean-Paul MOREL, Thierry BLONDIN, Delphine COVIN, Christian ROUSSEL, Philippe VERHAEGHE, Jérémy ELDERT, Bernard LENEVEU, Ludovic JULIEN, Denis DUPONT, Bruno BORGOO, Nicolas PLE

Etaient représentés, excusés ou absents :

Christian FRANÇOIS (pouvoir à M. SELLIER), Jacques LECLERC-FOURQUEZ, Daniel HOUZELLE, Gilles LOUBAT (pouvoir à M. NANTOIS), Éric ARNOUX, Annie CLAIRET, David BOUTRY, Kévin PLOUVIER, David DESENCLOS, Claudine GAREST, Alain SENECHAL, Jean-Pierre COURTOIS, David MICHEL, Jean-Luc MOREL (pouvoir à M. ROUSSEL), Agnès CREPT (pouvoir à M. JULIEN), Jacques BACOUEL, Marylène PAUL, Jean-François PAYEN (pouvoir à M. HAUDIQUERT), Jean-Christophe SANNIER (pouvoir à M. DELOBEL)

Secrétaire de séance : Stéphane POTEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

Considérant la réception du chèque d'indemnisation d'assurance suivant ;

- Chèque n°1215829 de 7 582.93 € suite à la dégradation d'un point d'apport volontaire;

Considérant le versement par virement d'une participation de la commune de Vieux-Rouen-sur-Breale d'un montant 55 € en soutien à l'évènement commémoratif communautaire de juin 2024 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des voix, accepte l'encaissement des recettes susvisées et l'émission des titres correspondants.

Fait en séance les jour, mois et an susdits,

Le Président,

Christian ROUSSEE

DATE DE CONVOCATION

09 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE

09 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE: 58** 

PRESENTS: 39

**VOTANTS: 45** 

OBJET:

**Budget Transports scolaires** 

Participation aux frais de transports scolaires à compter de la rentrée 2025/2026

Délibération n°2025/14

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise au Contrôle de Légalité le 18 04 2025 et qu'elle a été publiée sur le site Internet le 22 04/2025

A

Le Président

Christian ROUSSEL



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025



Publie le ID : 076-200089722-20250415-2025\_14-DE

Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christian ROUSSEL.

Etaient présents:

Jacky BAUDON, Nicolas GALHAUT, François SELLIER, Danielle LANSOY-CARON, Mady DUPONT, Françoise ADAM, Sophie MARTIN, Xavier DUVAL, André BAYART, Pierre SECACHE, Patrick OUTREBON, Chantal BENOIT, Gérard CHAIDRON, Jean-Pierre DELOBEL, Dominique VALLEE, Stéphane POTEAUX, Jean-Claude BRAILLY, Etienne LANNEL, Véronique BOUTIN, Claude SANTERRE, Bernard HAUDIQUERT, Christine MOREAU, Bernard THIEBAULT, Régis DENISE, Jean-Jacques NANTOIS, Jean-Claude QUENOT, Jean-Claude BECQUET, Joël MILON, Jean-Paul MOREL, Thierry BLONDIN, Delphine COVIN, Christian ROUSSEL, Philippe VERHAEGHE, Jérémy ELDERT, Bernard LENEVEU, Ludovic JULIEN, Denis DUPONT, Bruno BORGOO, Nicolas PLE

Etaient représentés, excusés ou absents :

Christian FRANÇOIS (pouvoir à M. SELLIER), Jacques LECLERC-FOURQUEZ, Daniel HOUZELLE, Gilles LOUBAT (pouvoir à M. NANTOIS), Éric ARNOUX, Annie CLAIRET, David BOUTRY, Kévin PLOUVIER, David DESENCLOS, Claudine GAREST, Alain SENECHAL, Jean-Pierre COURTOIS, David MICHEL, Jean-Luc MOREL (pouvoir à M. ROUSSEL), Agnès CREPT (pouvoir à M. JULIEN), Jacques BACOUEL, Marylène PAUL, Jean-François PAYEN (pouvoir à M. HAUDIQUERT), Jean-Christophe SANNIER (pouvoir à M. DELOBEL)

Secrétaire de séance : Stéphane POTEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

Considérant la demande du Président de la Région Normandie reçue en date du 12 mars 2025, sollicitant le positionnement de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale – Blangy-sur-Bresle sur le niveau de prise en charge du transport scolaire des collégiens à partir de l'année scolaire 2025/2026;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des voix, la prise en charge à 100% de la part restante des frais de transports scolaires à destination des collèges, soit 140 € par élève résidant sur le territoire communautaire.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président,

Christian ROUSSEL



DATE DE CONVOCATION

09 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE

09 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE: 58** 

PRESENTS: 39

**VOTANTS: 45** 

OBJET:

REGIE

« Office de Tourisme
Communautaire »

Modification des conditions de participation financière aux frais de mise en place du Terminal de Paiement Electronique (TPE)

Délibération n°2025/15

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise au Contrôle de Légalité le 18 04 \ 2025 et qu'elle a été publiée sur le site Internet le 22 04 2025



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/04/2025 Reçu en préfecture le 18/04/2025

720

ID: 076-200069722-20250415-2025\_15-DE

Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Christian ROUSSEL.

Etaient présents:

Jacky BAUDON, Nicolas GALHAUT, François SELLIER, Danielle LANSOY-CARON, Mady DUPONT, Françoise ADAM, Sophie MARTIN, Xavier DUVAL, André BAYART, Pierre SECACHE, Patrick OUTREBON, Chantal BENOIT, Gérard CHAIDRON, Jean-Pierre DELOBEL, Dominique VALLEE, Stéphane POTEAUX, Jean-Claude BRAILLY, Etienne LANNEL, Véronique BOUTIN, Claude SANTERRE, Bernard HAUDIQUERT, Christine MOREAU, Bernard THIEBAULT, Régis DENISE, Jean-Jacques NANTOIS, Jean-Claude QUENOT, Jean-Claude BECQUET, Joël MILON, Jean-Paul MOREL, Thierry BLONDIN, Delphine COVIN, Christian ROUSSEL, Philippe VERHAEGHE, Jérémy ELDERT, Bernard LENEVEU, Ludovic JULIEN, Denis DUPONT, Bruno BORGOO, Nicolas PLE

Etaient représentés, excusés ou absents :

Christian FRANÇOIS (pouvoir à M. SELLIER), Jacques LECLERC-FOURQUEZ, Daniel HOUZELLE, Gilles LOUBAT (pouvoir à M. NANTOIS), Éric ARNOUX, Annie CLAIRET, David BOUTRY, Kévin PLOUVIER, David DESENCLOS, Claudine GAREST, Alain SENECHAL, Jean-Pierre COURTOIS, David MICHEL, Jean-Luc MOREL (pouvoir à M. ROUSSEL), Agnès CREPT (pouvoir à M. JULIEN), Jacques BACOUEL, Marylène PAUL, Jean-François PAYEN (pouvoir à M. HAUDIQUERT), Jean-Christophe SANNIER (pouvoir à M. DELOBEL)

Secrétaire de séance : Stéphane POTEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

Vu la délibération favorable en date du 2 mars 2017 du Conseil Communautaire prescrivant la mise en place d'une régie communautaire dotée de la seule autonomie financière pour l'office de Tourisme;

Vu la délibération n°2019/176 du 3 décembre 2019 portant approbation de la vente de cartes de pêche au sein de l'Office de tourisme communautaire;

Vu la délibération n° 2022-050 du 15 décembre 2022 portant mise en place d'un Terminal de Paiement Electronique (TPE) pour la régie de recettes de l'Office de Tourisme;

Vu la délibération n° 2024/018 du 15 avril 2024 portant mise en place d'une participation financière aux frais de mise en place du Terminal de Paiement Electronique (TPE);

Considérant la demande du Conseiller aux décideurs locaux de mettre en conformité la délibération n°2024/018 susvisée avec les tarifs 2025 à intervenir ;

Aussi, il est proposé au Conseil communautaire de modifier la délibération susvisée comme suit :

Il est proposé d'instaurer une participation financière forfaitaire au profit de la CCIABB, par carte de pêche payée via le dispositif TPE et selon les conditions applicables que le Conseil communautaire validera, chaque année au moment du vote des tarifs de la régie « Office de tourisme communautaire ».

Après avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil communautaire :

Envoyé en préfecture le 18/04/2025 Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publië le

ID: 076-200069722-20250415-2025\_15-DE

- Approuve les modifications d'instauration de la participation financière applicable à chaque vente d'une carte de pêche payée au moyen du TPE ;
- Dit que chaque année le Conseil communautaire validera les conditions applicables de la la régie ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents à intervenir et à prendre toute décision pour la parfaite exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jour, mois et an susdits,

Le Président.

Christian ROUSSE

DATE DE CONVOCATION

09 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE

09 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE: 58** 

PRESENTS: 39

**VOTANTS: 45** 

OBJET:

Tarifications des prestations et produits fournis au sein des boutiques d'Aumale et de Blangy-sur-Bresle de la Régie « Office de Tourisme Communautaire »

Délibération n°2025/16

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise au Contrôle de Légalité le 17 04 2025 et qu'elle a été publiée sur le site Internet 10 22/04/200S

Le Président

Christian KOUSSEL

# EXTRAIT DU RECISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/04/2025 Recu en préfecture le 18/04/2025

Publiá la

ID: 076-200069722-20250415-2025\_16-DE

Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christian ROUSSEL.

Etaient présents :

Jacky BAUDON, Nicolas GALHAUT, François SELLIER, Danielle LANSOY-CARON, Mady DUPONT, Françoise ADAM, Sophie MARTIN, Xavier DUVAL, André BAYART, Pierre SECACHE, Patrick OUTREBON, Chantal BENOIT, Gérard CHAIDRON, Jean-Pierre DELOBEL, Dominique VALLEE, Stéphane POTEAUX, Jean-Claude BRAILLY, Etienne LANNEL, Véronique BOUTIN, Claude SANTERRE, Bernard HAUDIQUERT, Christine MOREAU, Bernard THIEBAULT, Régis DENISE, Jean-Jacques NANTOIS, Jean-Claude QUENOT, Jean-Claude BECOUET, Joël MILON, Jean-Paul MOREL, Thierry BLONDIN, Delphine COVIN, Christian ROUSSEL, Philippe VERHAEGHE, Jérémy ELDERT, Bernard LENEVEU, Ludovic JULIEN, Denis DUPONT, Bruno BORGOO, Nicolas PLE

Etaient représentés, excusés ou absents :

Christian FRANCOIS (pouvoir à M. SELLIER), Jacques LECLERC-FOURQUEZ, Daniel HOUZELLE, Gilles LOUBAT (pouvoir à M. NANTOIS), Éric ARNOUX, Annie CLAIRET, David BOUTRY, Kévin PLOUVIER, David DESENCLOS, Claudine GAREST, Alain SENECHAL, Jean-Pierre COURTOIS, David MICHEL, Jean-Luc MOREL (pouvoir à M. ROUSSEL), Agnès CREPT (pouvoir à M. JULIEN), Jacques BACOUEL, Marylène PAUL, Jean-François PAYEN (pouvoir à M. HAUDIQUERT), Jean-Christophe SANNIER (pouvoir à M. DELOBEL)

Secrétaire de séance : Stéphane POTEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences :

Vu la délibération en date du 2 mars 2017 du Conseil Communautaire prescrivant la mise en place d'une régie communautaire dotée de la seule autonomie financière pour l'office de Tourisme :

Conformément aux statuts de la Régie « Office de Tourisme Communautaire » et notamment son article 10, il appartient au Conseil communautaire d'approuver les tarifications des prestations et produits fournis proposées par le Conseil d'Exploitation:

Considérant la proposition annexée à la présente :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire décide :

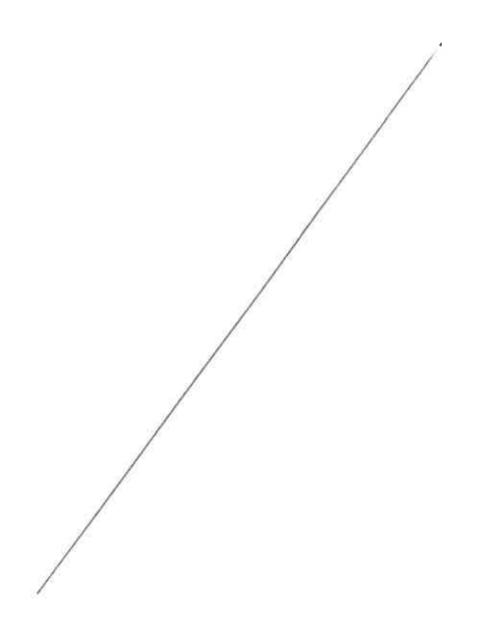
- D'approuver les tarifications des prestations et produits fournis telles qu'annexées à la présente.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les décisions pour la bonne exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jour, mois et an suscite. Le Président.

Christian ROUSS

Page 1 sur 1

Envoyé en préfecture le 18/04/2025 Reçu en préfecture le 18/04/2025 Publié le ID : 078-200089722-20250415-2025\_18-DE



#### Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le



ID: 076-200069722-20250415-2025\_16-DE

# BOUTIQUES DE LA REGIE OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE AUM/ Tarifications des prestations et produits fo 2025

### Thématique « Patrimoine des communes »

Titre de l'ouvrage	Auteur(s)	Prix par ouvrage
AUMALE ET SON CANTON	E. A PAPE	20.00 €
BLANGY-SUR-BRESLE SON HISTOIRE	E. A PAPE	19.00 €
GAMACHES ET SON CANTON	François-Iréné DARSY	21.00 €
HISTOIRE DU CHATEAU DE ROMESNIL	René BRICE	12.00€
HISTOIRE DE LA VERRERIE DE ROMESNIL	René BRICE	12.00 €
LES FORÊTS DU TALOU	Alain GRACIAS	14.50 €
CONTEVILLE D'HIER ET D'AUJOURD'HUI	Adrien HENIN / Raymond BRISET Jean-François BITAINE	30.00 €
CHAPELLES ET ORATOIRE EN PAYS DE SOMME	André GUERVILLE	35.00 €
L'EAU ET SON PATRIMOINE EN PAYS DE SOMME	André GUERVILLE	35.00 €
LE PATRIMOINE FUNERAIRE DES CIMETIERES EN PAYS DE SOMME	André GUERVILLE	40.00 €
LES SEIGNEURS DE RIEUX	René BRICE	10.00 €
LE VIMEU	G. BACQUET / Marie-Noé HUE	50.00 €
DU VERRE ET DES HOMMES	CCVS	22.00 €
A VIE EN FORET D'EU	Alain GRACIAS	24.90 €
LE FEU SACRE	Francis DREER	24.90 €
GUERVILLE — HISTOIRE DE LA VERRERIE DE LA GRANDE VALLEE	Jean-Pierre ADAM	27.00 €
MONCHAUX-SORENG-L'EPINOY Entre Histoire et devenir - Nouveau	Jan & Jos créations En partenariat avec la municipalité	12.00 €

### Thématique « Saconde guerre mondiale »

Titre de l'ouvrage	Auteur(s)	Prix par ouvrage
100 PHOTOS POUR LE JOUR J – 75 <sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE	Les informations Dieppoises Hors-série	7.90 €
1914 - 1918 - 750 MUSEES	Sébastien HERVOUET / LUC ET MARC BRAEUER	15.00 €
1939 - 1945 - 1600 MUSEES	Sébastien HERVOUET / LUC ET MARC BRAEUER	19.90 €
UN B17 SE POSE A TOUVENT	Jocelyn BERQUEZ	45.00 €
LA MEMOIRE DES BUNKERS EPUISÉ	Alain DURRIEU	15.00 €
L'EPOPEE DE LA 1ERE DIVISION BLINDEE POLONAISE	Stéphane BRIERE / Michel PEPIN	12.00 €
L'ENFER DES V1 EN SEINE-MARITIME	Norbert DUFOUR / Christian DORE	20.00 €
LIBERES NORMANDIE 1944	Thierry CHION	33.00 €
LA PREMIERE BATAILLE DE NORMANDIE - Nouveau	Thierry CHION	25.00 €
MEMOIRE - DES HOMMES AVANT TOUT!	Célestin SANNIER	15.00 €



ID: 076-200069722-20250415-2025\_16-DE

### Thématique « Seconde guerre mondiale » - Suite

Titre de l'ouvrage	Auteur(s)	Prix par ouvrage
L'OFFENSIVE V1 ENTRE BRESLE ET L'YERES	Yannick DELEFOSSE / Hugues CHEVALIER / Jocelyn LECLERCQ	40.00€
TROIS GUERRES DANS LES BLINDES	Pierre JARNO	10.00 €
VI – ARME DU DESESPOIR EPUISÉ	Yannick DELEFOSSE	55.00€
VI - ARME DU DESESPOIR - Edition n°2 EPUISÉ	Yannick DELEFOSSE	64.00 €
KAHL-BURG	Association Kahiburg	8.00 €
COMBAT SUR LA SEINE	Didier LODIEU	28.00 €

Thématiques diverses

Titre de l'ouvrage	Auteur(s)	Prix par ouvrage 20.00 €	
LE MARI DE LA FEMME A ROBERT	Antoine DUBOIS		
PETIT MANUEL DE SURVIE A L'USAGE DE	Wes CHAFFRAIX	8,00-€	
TOURISTES EGARE[E]S EN NORMANDIE			

**Objets / Goodies** 

Désignation	Prix	
BOUTEILLE ISOTHERME – à l'unité	15.00 €	
COLORIAGE ENFANT – HEULA (2 exemplaires différents) – à l'unité	4.00 €	
DECAPSULEUR HEULA – à l'unité	3.50 €	
DESSOUS DE PLAT - Nouveau	5.00 €	
ETIQUETTE BAGAGE - Nouveau	2.50 €	
GOBELET DU 80ème ANNIVERSAIRE DU DEBARQUEMENT	1.00 €	
DE NORMANDIE ET DE LA LIBÉRATION		
JEU DE CARTE HEULA — à l'unité	4.50 €	
JEU DE SOCIETE HEULA — à l'unité	15.00 €	
MAGNETS CARRE ET/OU VERRE ROND à l'unité	2.50 €	
MARQUE PAGE HEULA - 3 l'unité	0.50-€	
Offert pour l'achat d'un livre		
PORTE-CLES HEULA – à l'unité	3.00 €	
PARAPLUIE HEULA	15.00 €	
PROTEGE CB HEULA - Nouveau	2.50 €	
PUZZLE HEULA – la bolte de 500 plèces	13.00 €	
SAC HEULA – à l'unité	10.00 €	
SOUS VERRE – HEULA – par paquet de 6	5.00 €	
STYLO HEULA – à l'unité	3.00 €	

Cartes postales

Désignation	Prix
CARTES POSTALES HEULA – à l'unité	1.00 €
CARTES POSTALES HEULA – par lot de 6	5.00 €
CARTES POSTALES DU TERRITOIRE – à l'unité	0.50 €

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le



ID: 076-200069722-20250415-2025\_16-DE

# Thématique « Randonnée & Vélo »

Désignation	Prix
CARTE IGN N°2109 E – à l'unité 🧦	14.50 €
CARTE IGN N°2109 OT – à l'unité ¾	14.50 €
MON GR PREFERE – GR 21 – livret à l'unité	5.00€
PROMENADES ET RANDONNEES A VELO - SOMME - livret à l'unité	5.00 €
PROMENADES ET RANDONNEES PEDESTRES EN HAUTE SOMME – livret à l'unité	5.00 €
LE TOUR DE LA SEINE-MARITIME A VELO	14.90 €

#### **Divers**

<b>Dési</b> gnation	Prix	
Visite guidée des sites V1	Gratuite	
Commission frais TPE sur les cartes de pêche adulte annuelle comme suit : - Carte Interfédérale (URNE)	1.00 €	
- Carte majeure - Carte femme		
- Offre Automne		
Prix de vente ouvrage V1 à destination des professionnels/Librairie (- 20 %)	32.00 €/unité	

Envoyé en préfecture le 18/04/2025 Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID: 078-200069722-20250415-2025\_16-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Envoyé en préfecture le 18/04/2025 Reçu en préfecture le 18/04/2025

ubli<del>ć</del> le

ID: 076-200069722-20250415-2025\_17-DE

Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, legalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christian ROUSSEL.

DATE DE CONVOCATION

09 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE

09 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE: 58** 

PRESENTS: 39

**VOTANTS: 45** 

OBJET:

Vente de cartes de pêche au sein de l'Office de Tourisme Communautaire Tarifs 2025

Délibération n°2025-17

Etaient présents:

Jacky BAUDON, Nicolas GALHAUT, François SELLIER, Danielle LANSOY-CARON, Mady DUPONT, Françoise ADAM, Sophie MARTIN, Xavier DUVAL, André BAYART, Pierre SECACHE, Patrick OUTREBON, Chantal BENOIT, Gérard CHAIDRON, Jean-Pierre DELOBEL, Dominique VALLEE, Stéphane POTEAUX, Jean-Claude BRAILLY, Etienne LANNEL, Véronique BOUTIN, Claude SANTERRE, Bernard HAUDIQUERT, Christine MOREAU, Bernard THIEBAULT, Régis DENISE, Jean-Jacques NANTOIS, Jean-Claude QUENOT, Jean-Claude BECQUET, Joël MILON, Jean-Paul MOREL, Thierry BLONDIN, Delphine COVIN, Christian ROUSSEL, Philippe VERHAEGHE, Jérémy ELDERT, Bernard LENEVEU, Ludovic JULIEN, Denis DUPONT, Bruno BORGOO, Nicolas PLE

Etaient représentés, excusés ou absents :

Christian FRANÇOIS (pouvoir à M. SELLIER), Jacques LECLERC-FOURQUEZ, Daniel HOUZELLE, Gilles LOUBAT (pouvoir à M. NANTOIS), Éric ARNOUX, Annie CLAIRET, David BOUTRY, Kévin PLOUVIER, David DESENCLOS, Claudine GAREST, Alain SENECHAL, Jean-Pierre COURTOIS, David MICHEL, Jean-Luc MOREL (pouvoir à M. ROUSSEL), Agnès CREPT (pouvoir à M. JULIEN), Jacques BACOUEL, Marylène PAUL, Jean-François PAYEN (pouvoir à M. HAUDIQUERT), Jean-Christophe SANNIER (pouvoir à M. DELOBEL)

Secrétaire de séance : Stéphane POTEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

Vu la délibération favorable en date du 2 Mars 2017 du Conseil Communautaire prescrivant la mise en place d'une régie communautaire dotée de la seule autonomie financière pour l'office de Tourisme;

Vu la délibération n°2019/176 du 3 décembre 2019 portant approbation de la vente de cartes de pêche au sein de l'Office de tourisme communautaire ;

Vu la Convention entre la FDAAPPMA de la Seine Maritime et l'AAPPMA de la Gaule Blangeoise et le dépositaire « Communauté de Communes Interrégionale Aumale — Blangy-sur-Bresle ;

Vu la convention entre la FDAAPPMA de la Seine Maritime et les AAPPMA locales et le dépositaire « Communauté de Communes Interrégionale Aumale — Blangy-sur-Bresle ;

Considérant les tarifs 2025 suivants fixés par la Fédération de Seine-Maritime pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, en accord avec les AAPPMA locales :

Tarifs Tarifa Tarifs AUMALE BLANGY NESLE-NORMANDEUSE Carte interfédérale 112€ Carte majeur 95 € 120 € 94 € Carte mineur 31.75 € 60 € 41 € Découverte - de 12 ans 7€ 7€ 7€ Découverte femme 41 € 41 € 41 € Hebdomadaire 36€ 36 € 36 € Journalière 16.90 € 23 € 17,20 € Offire automne 47.50 € 60€ 47 € Migrateur 50 € 50€ Réservoir Carnassier 22 €

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise au Contrôle de Légalité le 18/04/2025 et qu'elle a été publiée sur le site Internet le 22/04/2025

La Président

Christian ROUSSEL



Envoyé en préfecture le 18/04/2025 Reçu en préfecture le 18/04/2025 Publié le ID : 076-200089722-20250415-2025\_17-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire décide :

- De prendre acte des tarifs susvisés;
- D'autoriser le Président à prendre toutes les décisions pour la bonne exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jour, mois et an susdits,

Christian ROUSSEL

DATE DE CONVOCATION

09 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE

09 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE: 58** 

PRESENTS: 39

**VOTANTS: 45** 

OBJET:

Adhésion de l'Office de Tourisme Communautaire à Seine-Maritime Attractivité

Délibération n°2025-18

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise au Contrôle de Légalité le 13 04 2025 et qu'elle a été publiée sur le site Internet le 22/04/2025

Christian ROUSSELV BLANGY SUR BRESLE

ERREGIO!

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/04/2025 Reçu en préfecture le 18/04/2025

ubilé is



ID: 076-200069722-20250415-2025\_18-DE

Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, legalement convoque, s'est reuni sous la présidence de M. Christian ROUSSEL.

Etaient présents:

Jacky BAUDON, Nicolas GALHAUT, François SELLIER, Danielle LANSOY-CARON, Mady DUPONT, Françoise ADAM, Sophie MARTIN, Xavier DUVAL, André BAYART, Pierre SECACHE, Patrick OUTREBON, Chantal BENOIT, Gérard CHAIDRON, Jean-Pierre DELOBEL, Dominique VALLEE, Stéphane POTEAUX, Jean-Claude BRAILLY, Etienne LANNEL, Véronique BOUTIN, Claude SANTERRE, Bernard HAUDIQUERT, Christine MOREAU, Bernard THIEBAULT, Régis DENISE, Jean-Jacques NANTOIS, Jean-Claude QUENOT, Jean-Claude BECQUET, Joël MILON, Jean-Paul MOREL, Thierry BLONDIN, Delphine COVIN, Christian ROUSSEL, Philippe VERHAEGHE, Jérémy ELDERT, Bernard LENEVEU, Ludovic JULIEN, Denis DUPONT, Bruno BORGOO, Nicolas PLE

Etaient représentés, excusés ou absents :

Christian FRANÇOIS (pouvoir à M. SELLIER), Jacques LECLERC-FOURQUEZ, Daniel HOUZELLE, Gilles LOUBAT (pouvoir à M. NANTOIS), Éric ARNOUX, Annie CLAIRET, David BOUTRY, Kévin PLOUVIER, David DESENCLOS, Claudine GAREST, Alain SENECHAL, Jean-Pierre COURTOIS, David MICHEL, Jean-Luc MOREL (pouvoir à M. ROUSSEL), Agnès CREPT (pouvoir à M. JULIEN), Jacques BACOUEL, Marylène PAUL, Jean-François PAYEN (pouvoir à M. HAUDIQUERT), Jean-Christophe SANNIER (pouvoir à M. DELOBEL)

Secrétaire de séance : Stéphane POTEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumaie - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

Considérant le courriel du 10 janvier 2025 du Directeur de Seine Maritime Attractivité proposant l'adhésion de l'Office de Tourisme communautaire à cette association afin de rejoindre le collège dédié aux offices de tourisme ;

Considérant que chaque année, les équipes de Seine-Maritime Attractivité (SMA) s'emploient à renforcer le positionnement de la Seine-Maritime comme une des destinations touristiques françaises les plus durables et responsables; que SMA capitalise sur la diversité des expériences touristiques de la Seine-Maritime et les diffuse le plus largement possible;

Afin de permettre à l'Office de Tourisme communautaire de bénéficier plus largement des actions susvisées, il est proposé au Conseil communautaire de valider son adhésion à SMA. Le coût pour l'année en cours est de 200 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires à l'adhésion de l'Office de Tourisme Communautaire à Seine Maritime Attractivité.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout document pour la parfaite exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président,

Page 1 sur 1

DATE DE CONVOCATION

09 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE

09 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE: 58** 

PRESENTS: 39

**VOTANTS: 45** 

#### OBJET:

Désignation de 3 conseillers communautaires pour siéger au sein du collège « Elus » de la Régie Office de Tourisme Communautaire

Délibération n°2025-19

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise au Contrôle de Légalité le 18/04/2025 et qu'elle a été publiée sur le site Internet le 22/04/2025

Christian ROUSSEL SLANGY SUR BRESLE

Le Président

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/04/2025 Reçu en préfecture le 18/04/2025



ID: 076-200069722-20250415-2025\_19-DE

Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, legalement convoque, s'est reuni sous la présidence de M. Christian ROUSSEL.

Publis la

Etaient présents:

Jacky BAUDON, Nicolas GALHAUT, François SELLIER, Danielle LANSOY-CARON, Mady DUPONT, Françoise ADAM, Sophie MARTIN, Xavier DUVAL, André BAYART, Pierre SECACHE, Patrick OUTREBON, Chantal BENOIT, Gérard CHAIDRON, Jean-Pierre DELOBEL, Dominique VALLEE, Stéphane POTEAUX, Jean-Claude BRAILLY, Btienne LANNEL, Véronique BOUTIN, Claude SANTERRE, Bernard HAUDIQUERT, Christine MOREAU, Bernard THIEBAULT, Régis DENISE, Jean-Jacques NANTOIS, Jean-Claude QUENOT, Jean-Claude BECQUET, Joël MILON, Jean-Paul MOREL, Thierry BLONDIN, Delphine COVIN, Christian ROUSSEL, Philippe VERHAEGHE, Jérémy ELDERT, Bernard LENEVEU, Ludovic JULIEN, Denis DUPONT, Bruno BORGOO, Nicolas PLE

Etaient représentés, excusés ou absents :

Christian FRANÇOIS (pouvoir à M. SELLIER), Jacques LECLERC-FOURQUEZ, Daniel HOUZELLE, Gilles LOUBAT (pouvoir à M. NANTOIS), Éric ARNOUX, Annie CLAIRET, David BOUTRY, Kévin PLOUVIER, David DESENCLOS, Claudine GAREST, Alain SENECHAL, Jean-Pierre COURTOIS, David MICHEL, Jean-Luc MOREL (pouvoir à M. ROUSSEL), Agnès CREPT (pouvoir à M. JULIEN), Jacques BACOUEL, Marylène PAUL, Jean-François PAYEN (pouvoir à M. HAUDIQUERT), Jean-Christophe SANNIER (pouvoir à M. DELOBEL)

Secrétaire de séance : Stéphane POTEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

Vu la délibération en date du 2 mars 2017 du Conseil Communautaire prescrivant la mise en place d'une régie communautaire dotée de la seule autonomie financière pour l'office de Tourisme ;

Conformément aux statuts de la Régie « Office de Tourisme Communautaire » et notamment son article 5 qui dispose que « les membres du Conseil d'Exploitation sont désigné par le Conseil communautaire sur proposition du Président de la CCLABB. Il est mis fin à leurs fonctions dans les mêmes formes.

En cas de démission ou de décès d'un membre du Conseil d'Exploitation, le Conseil communautaire pourvoit à son remplacement en nommant un autre représentant du collège auquel il appartient pour la durée résiduelle du mandat ».

Considérant le décès de Monsieur Rémy Ternisien, la nomination de Madame Lucot-Avril en qualité de sénatrice et la démission de Monsieur Marc DOOM de son mandat de Conseiller municipal à Aumale, il convient donc de désigner 3 nouveaux membres du collège « Elus » conformément aux statuts de la Régie office de Tourisme susvisés ;

Conformément aux dispositions des statuts susvisés, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de désigner les 3 délégués communautaires suivants pour siéger au sein du collège « Elus » de la Régie Office de Tourisme communautaire :

- M. Philippe VERHAEGHE
- Mme Françoise ADAM
- Mme Véronique BOUTIN

Envoyé en préfecture le 18/04/2025 Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publië le

ID: 078-200069722-20250415-2025\_19-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire désigne les trois délégués communautaires susvisés pour siéger au sein du collège « Elus » de la Régie Office de Tourisme Communautaire.

Fait en séance les jour, mois et an susdits,

Le Président,

Christian ROUSS

DATE DE CONVOCATION

09 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE

09 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE: 58** 

PRESENTS: 39

**VOTANTS: 45** 

OBJET:

Convention de partenariat avec la GLASS VALLÉE

Délibération n°2025/20

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise au Contrôle de Légalité le 18 04 2025 et qu'elle a été publiée sur le site Internet le 221 de 18 000 de 18 00



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/04/2025 Reçu en préfecture le 18/04/2025

RE-

ID: 076-200069722-20250415-2025\_20-DE

Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christian ROUSSEL.

Etaient présents:

Jacky BAUDON, Nicolas GALHAUT, François SELLIER, Danielle LANSOY-CARON, Mady DUPONT, Françoise ADAM, Sophie MARTIN, Xavier DUVAL, André BAYART, Pierre SECACHE, Patrick OUTREBON, Chantal BENOIT, Gérard CHAIDRON, Jean-Pierre DELOBEL, Dominique VALLEE, Stéphane POTEAUX, Jean-Claude BRAILLY, Etienne LANNEL, Véronique BOUTIN, Claude SANTERRE, Bernard HAUDIQUERT, Christine MOREAU, Bernard THIEBAULT, Régis DENISE, Jean-Jacques NANTOIS, Jean-Claude QUENOT, Jean-Claude BECQUET, Joël MILON, Jean-Paul MOREL, Thierry BLONDIN, Delphine COVIN, Christian ROUSSEL, Philippe VERHAEGHE, Jérémy ELDERT, Bernard LENEVEU, Ludovic JULIEN, Denis DUPONT, Bruno BORGOO, Nicolas PLE

Etaient représentés, excusés ou absents :

Christian FRANÇOIS (pouvoir à M. SELLIER), Jacques LECLERC-FOURQUEZ, Daniel HOUZELLE, Gilles LOUBAT (pouvoir à M. NANTOIS), Éric ARNOUX, Annie CLAIRET, David BOUTRY, Kévin PLOUVIER, David DESENCLOS, Claudine GAREST, Alain SENECHAL, Jean-Pierre COURTOIS, David MICHEL, Jean-Luc MOREL (pouvoir à M. ROUSSEL), Agnès CREPT (pouvoir à M. JULIEN), Jacques BACOUEL, Marylène PAUL, Jean-François PAYEN (pouvoir à M. HAUDIQUERT), Jean-Christophe SANNIER (pouvoir à M. DELOBEL)

Secrétaire de séance : Stéphane POTEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

Considérant la convention de partenariat (annexée à la présente) soutenant la GLASS VALLÉE dans ses actions de promotion de la filière verre de la Vallée de la Bresle, de ses métiers et savoir-faire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire

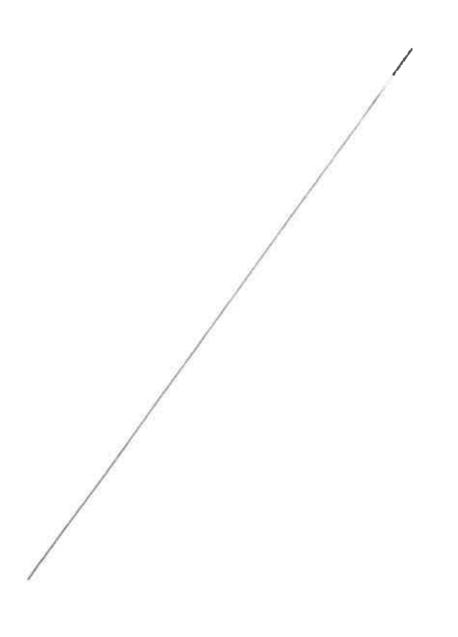
- Accepte les termes de la convention telle qu'annexée.
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tous documents permettant sa parfaite mise en œuvre.

Fait en séance les jour, mois et an susdits,

Le Président, AUMALE BLANGY ME BUR BREBLE



ID: 076-200069722-20250415-2025\_20-DE





#### SUBVENTION DE SOUTIEN À LA GLASS VALLEE

### Entre les soussignés :

La Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy-sur-Bresle (CCIABB) dont le siège est à 76340 Blangy-sur-Bresle (Seine Maritime), 20 rue de Barbentane, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, personne morale de droit public, créée par arrêté inter-préfectoral du 29 novembre 2016 et instituée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

Représentée par Monsieur Christian Roussel, Président de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy-sur-Bresle, d'une part,

Et

L'association Le pôle mondial du flaconnage de luxe de la vallée de la Bresle « La Glass Vallée », dont le siège social est Ruelle Sémichon – Quartier Morris – 76260 EU, Association Loi 1901, SIRET 490672565 00036 Code APE 9499Z

Représentée par Monsieur Stéphane FRANCONVILLE, Président, d'autre part :

Suite à la demande en date du 21 janvier 2025,

Sulte à la délibération du Conseil communautaire de la CCIABB en date ......

Il est convenu ce qui suit :

### PREAMBULE:

La Glass Vallée a pour vocation de développer la notoriété et l'attractivité de la filière verre de la vallée de la Bresle, de faire connaître les métiers et les savoir-faire de la vallée, de favoriser l'innovation et de concourir à développer la formation des personnels.

Dans le cadre de ses missions de développement économique et d'attractivité du territoire, la Communauté de Communes interrégionale Aumale - Blangy-sur-Bresle s'investit en faveur des projets de promotion des savoir-faire du territoire et de son économie.

A ce titre, les compétences et vocations des soussignés se rejoignent et concourent à des objectifs communs qui justifient l'émergence et la formalisation d'un partenariat plus étroit.

En conséquence, la Communauté de Communes Interrégionale Aumale – Blangy-sur-Bresle s'engage à soutenir La Glass Vallée qui fédère les entreprises de la fillère verre du territoire qui représente un secteur d'activité majeur, et mondialement reconnu dans la vallée de la Bresle.

Les engagements réciproques des deux parties sont définis dans la présente convention de partenariat ainsi que les conditions et modalités d'intervention et de relations, Ces stipulations sont valables pour la durée de la présente convention

# <u>Article 1 : les engagements de La Communauté de Communes interrégionale Aumale - Blangy-sur-Bresie.</u>

Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy-sur-Bresle s'engage à adhérer à La Glass Vallée et à soutenir la promotion des métiers du verre de la vallée de la Bresle et l'organisation de l'évènement « la nuit du verre » en contrepartie d'une subvention forfaitaire de 5.000 € pour la durée de la présente convention.

Cette somme sera versée sous 30 jours à compter de la signature de la présence convention, par mandat administratif, au bénétice du compte bancaire de La Glass Vallée.

Intitulé du compte : POLE MONDIAL DU FLACONNAGE DE LUXE DE LA VALLEE

IBAN: FR76 1830 6000 3652 8967 4900 036 SWIFT: AGRIFRPP883

### <u>Article 2 : les enaggements de La Glass Vallée</u>

Le pôle mondial du flaconnage de luxe de la vallée de la Bresle « La Glass Vallée », s'engage à :

ID: 076-200069722-20250415-2025\_20-DE



- inscrire la Communauté de Communes interrégionale Aumale - Blangy adhérents.

- Inviter la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle à son (ses) comité(s)
- inscrire la Communauté de Communes à la rubrique « partenaires » du site web de La Glass Vallée avec un lien hypertexte vers le site de la Communauté de Communes, ainsi que sur l'annuaire des entreprises membres remis à jour chaque année via le lien sulvant : https://la-glass-vallee.com/wp-content/uploads/2024/02/LGV-ANNUAIRE-2024-V9.pdf
- Abonner les membres de la Communauté de Communes, élus et permanents à la Newsletter de La Glass Vallée. La transmission sera réalisée soit par transfert par la Communauté de Communes au moyen de ses fichiers internes soit en fournissant à La Glass Vallée les adresses mails des destinataires,
- Informer les adhérents de La Glass Vallée sur les actions de la Communauté de Communes, à sa demande, et en ilaison avec l'industrie verrière soit sur le site web de La Glass Vallée, soit au sein de ses newsletters par l'intermédiaire de ilens hypertextes vers le site web de la Communauté de Communes,
- Venir présenter, autant que faire se peut, La Glass Vallée aux membres de la Communauté de Communes ou jors de visite de délégations liées au développement économique du territoire,
- Faire état du partenariat dans le rapport d'activité de l'association,
- inviter la Communauté de Communes à participer à la soirée des adhérents (avec participation),
- Offrir la possibilité de passer des petites annonces, liées à l'activité de la fillère sur le site web de La Glass Vallée,
- proposer à la Communauté de Communes un accès aux espaces collectifs salons (avec participation financière complémentaire le cas échéant),
- associer l'image de la Communauté de Communes aux actions entreprises par la Glass Vallée autres que celles énumérées ci-dessous.

### Article 3: Image, communication, information et fonctionnement

L'association La Glass Vallée donne de fait son accord à la Communauté de Communes pour taire état du partenariat, tant en communication interne qu'en communication externe, pendant la durée de la présente convention.

### Article 4 : Durée

de pilotage,

La convention est conclue pour une durée d'un an, du 1et janvier au 31 décembre 2025.

Son éventuelle reconduction fera l'objet de la signature d'une nouvelle convention, selon l'intérêt qu'y trouvera chacune des deux parties, en fonction des retours constatés. La présente convention n'emporte aucun engagement au-delà de la date pour laquelle elle est consentie.

### Article 5 : Attribution de compétence

Tout litige quant à l'interprétation ou l'exécution de la présente convention sera, à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive des tribunaux de Rouen.

Falt, en 2 exemplaires, à Blangy-sur-Bresie, le

Pour la Communauté de Communes interrégionale Aumale - Blangy-sur-Bresie Le Président. Pour l'association Le Pôle mondial du flaconnage de luxe « La Glass Vallée »

Le Président.

Christian ROUSSEL

Stéphane FRANCONVILLE

DATE DE CONVOCATION

09 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE

09 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE: 58** 

PRESENTS: 39

**VOTANTS: 45** 

OBJET:

Entretien des chemins de randonnée au titre de l'année 2025

Délibération n°2025/21

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise au Contrôle de Légalité le 18/04/2025 et qu'elle a été publiée sur le site Internet le 22/04/2025



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/04/2025 Reçu en préfecture le 18/04/2025

ublie le

-

Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni

sous la présidence de M. Christian ROUSSEL.

Etaient présents:

Jacky BAUDON, Nicolas GALHAUT, François SELLIER, Danielle LANSOY-CARON, Mady DUPONT, Françoise ADAM, Sophie MARTIN, Xavier DUVAL, André BAYART, Pierre SECACHE, Patrick OUTREBON, Chantal BENOIT, Gérard CHAIDRON, Jean-Pierre DELOBEL, Dominique VALLEE, Stéphane POTEAUX, Jean-Claude BRAILLY, Etienne LANNEL, Véronique BOUTIN, Claude SANTERRE, Bernard HAUDIQUERT, Christine MOREAU, Bernard THIEBAULT, Régis DENISE, Jean-Jacques NANTOIS, Jean-Claude QUENOT, Jean-Claude BECQUET, Joël MILON, Jean-Paul MOREL, Thierry BLONDIN, Delphine COVIN, Christian ROUSSEL, Philippe VERHAEGHE, Jérémy ELDERT, Bernard LENEVEU, Ludovic JULIEN, Denis DUPONT, Bruno BORGOO, Nicolas PLE

Etaient représentés, excusés ou absents :

Christian FRANÇOIS (pouvoir à M. SELLIER), Jacques LECLERC-FOURQUEZ, Daniel HOUZELLE, Gilles LOUBAT (pouvoir à M. NANTOIS), Éric ARNOUX, Annie CLAIRET, David BOUTRY, Kévin PLOUVIER, David DESENCLOS, Claudine GAREST, Alain SENECHAL, Jean-Pierre COURTOIS, David MICHEL, Jean-Luc MOREL (pouvoir à M. ROUSSEL), Agnès CREPT (pouvoir à M. JULIEN), Jacques BACOUEL, Marylène PAUL, Jean-François PAYEN (pouvoir à M. HAUDIQUERT), Jean-Christophe SANNIER (pouvoir à M. DELOBEL)

Secrétaire de séance : Stéphane POTEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

Considérant la convention de partenariat pour l'entretien des aménagements et équipements d'accueil du public en forêt indivise d'Eu sur le territoire de la Communauté de Communes en date du 9 mars 2021 ;

Considérant la proposition de l'Office National des Forêts de programmation annuelle des travaux d'entretien 2025 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président :

- à solliciter l'aide financière auprès de la Direction Jeunesse et Sports du Département de la Scine-Maritime pour l'entretien des chemins de randonnée au titre de l'année 2025 :
- à signer tous documents relatifs à cette opération.

Fait en séance les jour, mois et an susdits,

Le Président,

Aumale

Blangy

Blangy

Christian ROUSS STREEGOLD

DATE DE CONVOCATION

09 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE

09 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE: 58** 

PRESENTS: 39

**VOTANTS: 45** 

OBJET:

Investissement des chemins de randonnée au titre de l'année 2025

Délibération n°2025/22

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise au Contrôle de Légalité le 18 04 2025 et qu'elle a été publiée sur le site Internet 22/04/2025



# EXTRAIT DUREGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025 Publié le

ID: 076-200069722-20250415-2025 22-DE

Le 15 avril 2025 à 18h00. le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christian ROUSSEL.

Etaient présents :

Jacky BAUDON, Nicolas GALHAUT, Francois SELLIER, Danielle LANSOY-CARON, Mady DUPONT, Francoise ADAM, Sophie MARTIN, Xavier DUVAL, André BAYART, Pierre SECACHE, Patrick OUTREBON, Chantal BENOIT, Gérard CHAIDRON, Jean-Pierre DELOBEL, Dominique VALLEE, Stéphane POTEAUX. Jean-Claude BRAILLY, Etienne LANNEL, Véronique BOUTIN, Claude SANTERRE, Bernard HAUDIQUERT, Christine MOREAU, Bernard THIEBAULT, Régis DENISE, Jean-Jacques NANTOIS, Jean-Claude QUENOT, Jean-Claude BECQUET, Joël MILON, Jean-Paul MOREL, Thierry BLONDIN, Delphine COVIN, Christian ROUSSEL, Philippe VERHAEGHE, Jérémy ELDERT, Bernard LENEVEU, Ludovic JULIEN, Denis DUPONT, Bruno BORGOO, Nicolas PLE

Etaient représentés, excusés ou absents :

Christian FRANÇOIS (pouvoir à M. SELLIER), Jacques LECLERC-FOURQUEZ, Daniel HOUZELLE, Gilles LOUBAT (pouvoir à M. NANTOIS), Éric ARNOUX, Annie CLAIRET, David BOUTRY, Kévin PLOUVIER, David DESENCLOS, Claudine GAREST, Alain SENECHAL, Jean-Pierre COURTOIS, David MICHEL, Jean-Luc MOREL (pouvoir à M. ROUSSEL), Agnès CREPT (pouvoir à M. JULIEN), Jacques BACOUEL, Marylène PAUL, Jean-François PAYEN (pouvoir à M. HAUDIQUERT), Jean-Christophe SANNIER (pouvoir à M. DELOBEL)

Secrétaire de séance : Stéphane POTEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

Considérant la nécessité de définir les modalités de partenariat entre la Communanté de Communes et l'Office National des Forêts pour le renouvellement et l'ajout d'équipements d'accueil du public sur certains sites d'accueil ;

Considérant la proposition de convention de partenariat pour l'investissement des équipements d'accueil du public en forêt indivise d'Eu sur le territoire de la Communauté de Communes en 2025 :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président :

- à signer la convention de partenariat pour l'investissement des équipements d'accueil du public en forêt indivise d'Eu sur le territoire de la Communauté de Communes en 2025, conclue avec l'ONF:
- à solliciter les aides financières auprès du Département de la Seine-Maritime pour l'investissement des chemins de randonnée au titre de l'année 2025 ;
- à signer tous documents relatifs à cette opération.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

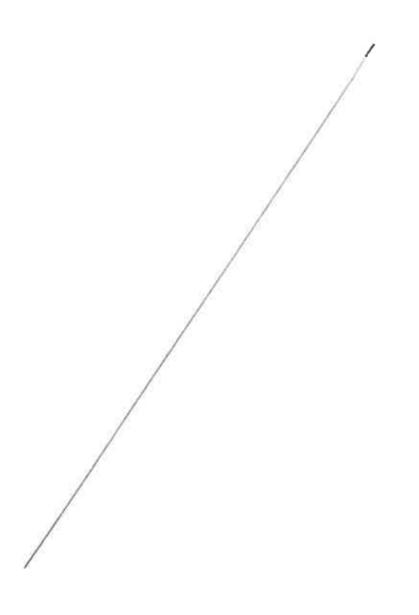
Le Président, Christian ROUSSEL

Page 1 sur 1

Publié le



ID: 076-200069722-20250415-2025\_22-DE







Convention de partenariat pour l'investissement des équipements d'accueil du public en forêt indivise d'Eu sur le territoire de la communauté de communes interrégionale Aumale-Blangy-sur-Bresie en 2025

### Entre

La Communauté de communes Interrégionale Aumale-Blangy-sur-Bresle, représentée par Monsieur Christian ROUSSEL, Président, dont l'adresse est 20 rue de Barbentane, 76340 BLANGY-SUR-BRESLE,

ci-après désignée par « la Communauté de communes »,

### d'une part, et

L'Office national des forêts, Etablissement public à caractère industriel et commercial, représentée par Aurélien MILLION, Directeur de l'agence territoriale de Rouen, dont le siège est domicillé au 53 bis rue Maladrerie - CS 51804 - 76042 ROUEN Cedex.

Cl-après désigné par « l'ONF »,

### d'autre part.

### Il est tout d'abord exposé ce qui suit :

La Communauté de communes a pour ambition de développer le tourisme sur son territoire. Une des actions qu'elle met en place est le balisage de chemins de randonnée pédestre ainsi que leur équipement en mobiliers (balises et flèches directionnelles, panneaux d'information, tables d'orientation, tables bancs, bancs, etc....). La forêt indivise d'Eu constitue un vaste espace naturel accessible au public et d'intérêt touristique par ses itinéraires de randonnées et ses sites d'intérêt.

L'ONF gère les forêts domaniales, propriétés privées de l'Etat ouvertes au public. Par voie législative et réglementaire, l'Etat a confié à l'ONF le soin de « gérer et équiper les forêts domaniales » (Art L121.2 du code forestler) et lui donne à cet effet « tous pouvoirs techniques et d'administration » (Art R 121.2 du code forestler). Au titre de ses missions, l'ONF veille à améllorer les conditions d'accueil du public en forêt domaniale, avec le concours financier des collectivités locales. Pour mettre en œuvre cette mission, l'ONF, maître d'ouvrage, établit des conventions de partenariat financier, pour la mise en œuvre des investissements et des entretiens.

La présente convention d'investissement vise à définir les modalités de partenariat entre les deux parties pour le renouvellement et l'ajout d'équipements d'accueil du public sur les sites d'accueil ciblés.

### Il est ensuite convenu ce qui suit :

Publiá la

ID: 076-200069722-20250415-2025\_22-DE

### Article 1 - Objet de la convention

La présente convention définit :

- Les travaux d'investissement pour l'installation d'équipements d'accueil du public dans la forêt indivise d'Eu, sur le territoire de la Communauté de communes, sur les sites d'accueil mentionnés dans la convention d'entretien entre les 2 parties.
- Le partenariat mis en place entre la Communauté de communes et l'ONF sur ce sujet.

### Article 2 - Durée de la convention

La présente convention entrera en vigueur à la date de sa signature et prendra fin après la clôture des opérations financières.

### Article 3 - Définition du projet

Le projet vise d'une part :

- La fourniture de nouveaux mobiliers bois pour équiper les aires d'accueil de la forêt :
  - Massif de la Basse forêt :
    - ➤ Aire d'accueil du carrefour des Landes : fourniture, conception et pose d'un pupitre pédagogique arbre remarquable
    - Circuit Balade Branchée : fourniture d'une flèche directionnelle pour indiquer l'arbre remarquable du hêtre Mont Robert
  - Forêt d'Eu :
    - ➤ Aires de pique-nique : fourniture et pose de 3 panneaux de sensibilisation au ramassage et tri des déchets à proximité des table-bancs existantes

N.B: la prestation ci-dessus n'inclut pas les frais de gestion courante liés à l'entretien des nouveaux mobiliers installés. La communauté de communes s'engage à subventionner les frais d'entretien induits par la fourniture et la pose des nouveaux mobiliers soit une estimation de 770€/an.

- Circuits de randonnée : la fourniture de 10 balises de randonnée pour alimenter le stock existant pour permettre de remplacer les balises vétustes en cours d'année si besoin.

### Article 4 - Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Conformément à la réglementation en vigueur, l'ONF assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des opérations qui font l'objet de la présente convention. La Communauté de communes apportera une contribution financière.

# <u>Article 5 – Estimation du coût des travaux et contribution de la Communauté de commune</u>

Le montant total de l'opération d'investissement 2025 et le plan de financement sont détaillés cl-dessous :

Publiá la



ID: 076-200069722-20250415-2025\_22-DE

# Programme d'investissement 2025 en forêt indivise d'EU sur le territoire de la communauté de communes interrégionale Aumaie Blangy-sur-Bresie :

Descriptif	Quantité	Illustration	Coût unitaire	Coût tota
Fourniture de poteaux douglas carrés de dimensions 12x12X200cm en finition pointe diamant supports aux balises de randonnée (stock de sécurité)	10		130 €	1 300 €
Fourniture d'une flèche directionnelle pour indiquer l'arbre remarquable du hêtre Mont Robert (future circuit numérique Balade Branchée)	1		430 €	430 €
Fourniture de 3 panneaux de sensibilisation au ramassage et tri des déchets (poteau et visuel)	3	The beauty	173 €	519€
Fourniture de 2 visuels de sensibilisation au ramassage et uri des déchets	2	ENFORTE VOS OCCURS S	95 €	190 €
Fourniture et conception d'un pupitre arbre remarquable (format A2)	1	于	650€	650 €
Fourniture de pièces d'ancrage (fers-plats)	16		45€	720 €
Participation aux frais de transport	1		500,00 €	500,00 €
Forfait pose de l'ensemble des mobiliers (hors ballse de randonnée = stock)	1		3 000 €	3 000 €

Montant des dépenses prévisionnelles d'investissement 2025	7 309,00 €
Dont participation de la communauté de communes (80%)	5 847,20 €
Dont participation de l'ONF (20%)	1 461,80 €

Estimation pour du mobilier en douglas.



ID: 078-200069722-20250415-2025\_22-DE

La Communauté de communes se libèrera des sommes dues dans un délai d'un mois suivant la réception du bilan de l'opération et de la facture.

La subvention sera utilisée exclusivement pour la poursuite des objectifs définis ci-dessus. En cas de manquement à ces obligations, la Communauté de communes pourrait solliciter le remboursement total ou partiel des sommes indûment perçues par l'ONF, par l'émission d'un titre de recettes.

### **Article 6 - Communication**

La présente convention porte la référence : « CCIABB\_CONV\_INV\_2025». Aussi, il est recommandé d'inscrire cette référence dans toute correspondance traitant de ladite convention et des avenants qui s'y rattacheraient.

La Communauté de communes et l'ONF s'engagent à valoriser le concours de chacune des institutions signataires de la convention :

- en faisant connaître la participation du partenaire (commune ou ONF) à la réalisation de l'opération, en le citant dans les documents qui viendraient à paraître ;
- en intégrant, de façon lisible et apparente, des logos sur les supports de communication :
- en précisant que les forêts concernées sont des forêts domaniales, gérées par l'ONF.

Les opérations de promotion sur le terrain des équipements mis en place dans le cadre de la présente convention devront faire l'objet d'une concertation entre la Communauté de communes et l'ONF.

Chaque partenaire tiendra l'autre informé des éventuels contacts presse qu'il a pu avoir sur les équipements installés.

### Article 7 - Conditions de résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en derneure. Le cas échéant, le reversement des crédits alloués à l'ONF devra être opéré au prorata des actions écoulées sur émission d'un titre de recettes de la commune à l'encontre de l'ONF.

### Article 8 - Règiement des litiges

Dans le cas où l'exécution et l'interprétation de la présente convention soulèveraient un différend qui ne pourrait être résolu par les partenaires eux-mêmes, il est convenu que les tribunaux compétents, en l'occurrence le Tribunal Administratif de Rouen, jugeront des litiges que l'Interprétation et l'exécution de la présente convention pourraient entraîner.

Publié le



### Article 9 - Dispositions générales

La présente convention, comprenant neuf articles, est dispensée de timbre et d'enregistrement. Elle est établie en deux exemplaires originaux.

A Rouen, le 13 janvier 2025.

Le Directeur d'Agence de l'ONF

Le Président de la Communauté de communes

Aurélien MILLION

**Christian ROUSSEL** 

Publié le

ID: 076-200069722-20250415-2025\_22-DE

DATE DE CONVOCATION

09 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE

09 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE: 58** 

PRESENTS: 39

**VOTANTS: 45** 

**OBJET:** 

Participation au Mondial à Pétanque de la Vallée de la Bresle

Délibération n°2025/23

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise au Contrôle de Légalité le 18/04/2025 et qu'elle a été publiée aur le site Internet le 22/04/2025

Le Président.

AUMALE
BLANGY
SUR BRESLE
REGIONNE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/04/2025 Reçu en préfecture le 18/04/2025 Publié le

Total Control

ID: 076-200069722-20250415-2025\_23-DE

Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christian ROUSSEL.

Etaient présents:

Jacky BAUDON, Nicolas GALHAUT, François SELLIER, Danielle LANSOY-CARON, Mady DUPONT, Françoise ADAM, Sophie MARTIN, Xavier DUVAL, André BAYART, Pierre SECACHE, Patrick OUTREBON, Chantal BENOIT, Gérard CHAIDRON, Jean-Pierre DELOBEL, Dominique VALLEE, Stéphane POTEAUX, Jean-Claude BRAILLY, Etienne LANNEL, Véronique BOUTIN, Claude SANTERRE, Bernard HAUDIQUERT, Christine MOREAU, Bernard THIEBAULT, Régis DENISE, Jean-Jacques NANTOIS, Jean-Claude QUENOT, Jean-Claude BECQUET, Joël MILON, Jean-Paul MOREL, Thierry BLONDIN, Delphine COVIN, Christian ROUSSEL, Philippe VERHAEGHE, Jérémy ELDERT, Bernard LENEVEU, Ludovic JULIEN, Denis DUPONT, Bruno BORGOO, Nicolas PLE

Etaient représentés, excusés ou absents :

Christian FRANÇOIS (pouvoir à M. SELLIER), Jacques LECLERC-FOURQUEZ, Daniel HOUZELLE, Gilles LOUBAT (pouvoir à M. NANTOIS), Éric ARNOUX, Annie CLAIRET, David BOUTRY, Kévin PLOUVIER, David DESENCLOS, Claudine GAREST, Alain SENECHAL, Jean-Pierre COURTOIS, David MICHEL, Jean-Luc MOREL (pouvoir à M. ROUSSEL), Agnès CREPT (pouvoir à M. JULIEN), Jacques BACOUEL, Marylène PAUL, Jean-François PAYEN (pouvoir à M. HAUDIQUERT), Jean-Christophe SANNIER (pouvoir à M. DELOBEL)

Secrétaire de séance : Stéphane POTEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

Considérant la demande d'aide faite par le Président de la Section Pétanque de la Société d'Education Physique et Sportive de Blangy – Bouttencourt (SEPBB) en date du 11 mars 2025 pour l'organisation du Mondial à Pétanque de la Vallée de la Bresle prévu les 13, 14 et 15 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité des voix :

- D'attribuer à la Section Pétanque de la Société d'Education Physique et Sportive de Blangy − Bouttencourt (SEPBB), une aide financière de 3 000.00 € (trois mille euros) pour l'organisation du Mondial à Pétanque de la Vallée de la Bresle.

Fait en séance les jour, mois et an susdits,

Le Président,

AUMALE
BLANGY
BUR BRESLE
Christian ROUSSI L

DATE DE CONVOCATION

09 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE

09 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE: 58** 

PRESENTS: 39

**VOTANTS: 45** 

OBJET:

**Budget** principal

Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour l'alimentation du patrimoine de la CCIABB

Délibération n°2025/24

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise au Contrôle de Légalité le 18 04 2025 et qu'elle a été publiée sur le site Internet



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/04/2025 Reçu en préfecture le 18/04/2025

Rai

ID: 076-200069722-20250415-2025\_24-DE

Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, legalement convoque, s'est reuni sous la présidence de M. Christian ROUSSEL.

Publié le

Etaient présents:

Jacky BAUDON, Nicolas GALHAUT, François SELLIER, Danielle LANSOY-CARON, Mady DUPONT, Françoise ADAM, Sophie MARTIN, Xavier DUVAL, André BAYART, Pierre SECACHE, Patrick OUTREBON, Chantal BENOIT, Gérard CHAIDRON, Jean-Pierre DELOBEL, Dominique VALLEE, Stéphane POTEAUX, Jean-Claude BRAILLY, Etienne LANNEL, Véronique BOUTIN, Claude SANTERRE, Bernard HAUDIQUERT, Christine MOREAU, Bernard THIEBAULT, Régis DENISE, Jean-Jacques NANTOIS, Jean-Claude QUENOT, Jean-Claude BECQUET, Joël MILON, Jean-Paul MOREL, Thierry BLONDIN, Delphine COVIN, Christian ROUSSEL, Philippe VERHAEGHE, Jérémy ELDERT, Bernard LENEVEU, Ludovic JULIEN, Denis DUPONT, Bruno BORGOO, Nicolas PLE

Btaient représentés, excusés ou absents :

Christian FRANÇOIS (pouvoir à M. SELLIER), Jacques LECLERC-FOURQUEZ, Daniel HOUZELLE, Gilles LOUBAT (pouvoir à M. NANTOIS), Éric ARNOUX, Annie CLAIRET, David BOUTRY, Kévin PLOUVIER, David DESENCLOS, Claudine GAREST, Alain SENECHAL, Jean-Pierre COURTOIS, David MICHEL, Jean-Luc MOREL (pouvoir à M. ROUSSEL), Agnès CREPT (pouvoir à M. JULIEN), Jacques BACOUEL, Marylène PAUL, Jean-François PAYEN (pouvoir à M. HAUDIQUERT), Jean-Christophe SANNIER (pouvoir à M. DELOBEL)

Secrétaire de séance : Stéphane POTEAUX

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'énergie, notamment les articles L.331-1 et suivants et L.441-1 et suivants,

Vu la loi nº 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat qui comprend des dispositions destinées, d'une part, à mettre fin aux tarifs réglementés de vente dans le secteur du gaz naturel, et, d'autre part, à limiter le champ d'application des TRV dans le secteur de l'électricité.

Vu la délibération du Comité syndical n°2018/10/18-14 du SDE76 portant création du groupement de commandes d'achats d'énergies et adoptant la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fourniture d'énergies et de services associés.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale – Blangy-sur-Bresle d'optimiser ses achats en renouvelant son adhésion au groupement de commandes d'achat d'énergies pour l'alimentation de son patrimoine,

Considérant qu'eu égard à son expérience, le SDE76 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide :

De renouveler l'adhésion de la Communauté de Communes Interrégionale
 Aumale – Blangy-sur-Bresle (CCIABB) au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité, de gaz naturel et services associés,



ID: 078-200089722-20250415-2025\_24-DE

- D'accepter les termes de la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- D'autoriser le Président de la CCIABB à signer la convention ci jointe,
- D'autoriser le SDE76 en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la CCIABB et, ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- De s'engager à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la CCIABB est partie prenante,
- De décider, le cas échéant, de régler la participation financière prévue à l'article 4.5 de la convention pour la constitution d'un groupement de commandes.
- D'autoriser Monsieur le Président, à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées,
- De donner mandat au coordonnateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites concernés de la CCIABB auprès des gestionnaires de réseaux,
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les décisions nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jour, mois et an susdits,

DATE DE CONVOCATION

09 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE

09 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE: 58** 

PRESENTS: 39

**VOTANTS: 45** 

OBJET:

SDE76 - Convention de partenariat

Délibération n°2025-25

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise au Contrôle de Légalité le 18 04 2025 et qu'elle a été publiée sur le site Internet, le 22/04/2025

Christian ROUSSEL



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le



Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Christian ROUSSEL.

Etaient présents:

Jacky BAUDON, Nicolas GALHAUT, François SELLIER, Danielle LANSOY-CARON, Mady DUPONT, Françoise ADAM, Sophie MARTIN, Xavier DUVAL, André BAYART, Pierre SECACHE, Patrick OUTREBON, Chantal BENOIT, Gérard CHAIDRON, Jean-Pierre DELOBEL, Dominique VALLEE, Stéphane POTEAUX, Jean-Claude BRAILLY, Etienne LANNEL, Véronique BOUTIN, Claude SANTERRE, Bernard HAUDIQUERT, Christine MOREAU, Bernard THIEBAULT, Régis DENISE, Jean-Jacques NANTOIS, Jean-Claude QUENOT, Jean-Claude BECQUET, Joël MILON, Jean-Paul MOREL, Thierry BLONDIN, Delphine COVIN, Christian ROUSSEL, Philippe VERHAEGHE, Jérémy ELDERT, Bernard LENEVEU, Ludovic JULIEN, Denis DUPONT, Bruno BORGOO, Nicolas PLE

Etaient représentés, excusés ou absents :

Christian FRANÇOIS (pouvoir à M. SELLIER), Jacques LECLERC-FOURQUEZ, Daniel HOUZELLE, Gilles LOUBAT (pouvoir à M. NANTOIS), Éric ARNOUX, Annie CLAIRET, David BOUTRY, Kévin PLOUVIER, David DESENCLOS, Claudine GAREST, Alain SENECHAL, Jean-Pierre COURTOIS, David MICHEL, Jean-Luc MOREL (pouvoir à M. ROUSSEL), Agnès CREPT (pouvoir à M. JULIEN), Jacques BACOUEL, Marylène PAUL, Jean-François PAYEN (pouvoir à M. HAUDIQUERT), Jean-Christophe SANNIER (pouvoir à M. DELOBEL)

Secrétaire de séance : Stéphane POTEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

Vu le Plan Climat Air Energie de la CCIABB approuvé par délibération du Conseil communautaire n°2022/057 du 15 décembre 2022;

Le Président expose :

Pour faire face aux enjeux liés à la crise énergétique sans précédent et au dérèglement climatique, le gouvernement a fixé de nombreux objectifs ambitieux : réduction de la consommation d'énergie par deux et neutralité carbone à l'horizon 2050, 33 % d'énergie renouvelable en 2030, interdiction de la vente des véhicules thermiques « utilisant des énergies fossiles carbonées » à partir de 2035, obligation de rénover les bâtiments tertiaires de plus de 1000 m² avec une première échéance en 2030, obligation d'installer des panneaux solaires sur les parkings de plus de 1500 m2 à l'horizon 2028... Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de déployer d'importantes actions dans tous les domaines : rénovation énergétique des logements et des bâtiments tertiaires, développement massif des énergies renouvelables, déploiement de la mobilité bas carbone, transformation de l'industrie ... Les collectivités et, plus particulièrement, les syndicats d'énergie et les EPCI ont un rôle central à jouer dans ce domaine. En effet, depuis la loi sur la Transition Energétique et la Croissance Verte de 2015, les syndicats d'énergie sont compétents dans le domaine de l'efficacité énergétique avec la création de la Commission Consultative Paritaire de l'énergie (CCPe) composée de représentants des EPCI et du Syndicat. Par ailleurs, depuis cette loi, les EPCI sont « coordinateurs de la transition énergétique », en charge de réaliser les Plans Climat Air Energie Territoriaux.

le

ID: 076-200089722-20250415-2025\_25-DE

La convention à intervenir a pour objet de définir les modalités de la convention de partenariat entre le SDE76 et la CCIABB pour œuvrer à accélérer la transition énergétique sur le territoire communautaire.

Considérant par ailleurs les actions partenariales déjà entreprises, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des actions et du suivi du PCAET,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide :

- D'approuver le projet de convention partenariale entre le SDE76 et la CCIABB, tel qu'annexé à la présente délibération.
- De désigner M. Jean-Claude BECQUET en qualité d'élu référent,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et à prendre toute décision pour la parfaite exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jour, mois et an susdits,

Le Président,

AUMALE BLANGY BUR BREBLE

Christian ROUSSE PAREON





### CONVENTION DE PARTENARIAT

# DANS LE CADRE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE L'ENERGIE

#### Entre

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime (SDE76), situé à la ZAC Plaine de la Ronce, au 240 rue Augustin Fresnel, CS 20931, 76237 ISNEAUVILLE Cedex.

Représenté par Madame Cécile SINEAU PATRY agissant en qualité de Présidente, en vertu du procèsverbal d'élection du 15 octobre 2020.

Désigné ci-après par « le SDE76 »,

Rt

La Communauté de Communes Interrégionale Aumale — Blangy-sur-Breale (CCIABB), dont le siège est situé au 20, rue de Barbentane 76340 BLANGY-SUR-BRESLE,

Désignée ci-après par « la CCIABB »

Désignés conjointement ci-après par « les parties ».

### Préambule

Pour faire face aux enjeux liés à la crise énergétique sans précédent et au dérèglement climatique, le gouvernement a fixé de nombreux objectifs ambitieux : réduction de la consommation d'énergie par deux et neutralité carbone à l'horizon 2050, 33 % d'énergie renouvelable en 2030, interdiction de la vente des véhicules thermiques « utilisant des énergies fossiles carbonées » à partir de 2035, obligation de rénover les bâtiments tertiaires de plus de 1000 m² avec une première échéance en 2030, obligation d'installer des panneaux solaires sur les parkings de plus de 1500 m² à l'horizon 2028...

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de déployer d'importantes actions dans tous les domaines : rénovation énergétique des logements et des bâtiments tertiaires, développement massif des énergies renouvelables, déploiement de la mobilité bas carbone, transformation de l'industrie ...

Les collectivités et, plus particulièrement, les syndicats d'énergie et les EPCI ont un rôle central à jouer dans ce domaine. En effet, depuis la loi sur la Transition Energétique et la Croissance Verte de 2015, les syndicats d'énergie sont compétents dans le domaine de l'efficacité énergétique avec la création de la Commission Consultative Paritaire de l'énergie (CCPe) composée de représentants des EPCI et du Syndicat. Par ailleurs, depuis cette loi, les EPCI sont « coordinateurs de la transition énergétique », en charge de réaliser les Plans Climat Air Energie Territoriaux.

Publiá la



#### Le SDE76

Créé en 1938, le SDE76 est un acteur incontournable dans le domaine de l'énergie. Il est en charge de l'organisation du service public de l'électricité et du gaz sur son territoire. Il est le propriétaire du réseau public de distribution d'électricité de moyenne et de basse tensions. Outre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux d'électrification sur le réseau de concession, le syndicat est maître d'ouvrage délégué des travaux d'éclairage public. Historiquement, le SDE76 travaille pour ses communes adhérentes.

Depuis quelques années le SDE76 a mis en place un ensemble de services liés à la Transition Energétique (TE) principalement à destination du patrimoine des communes adhérentes. Le SDE76 propose un service d'accompagnement à la rénovation énergétique. Il leur propose ausai, via son SPIC SDE76 solaire, d'installer des panneaux solaires photovoltaïques en revente totale sur la toiture des bâtiments publics. Il entretient et exploite plus de 119 bornes de recharge électrique. Il coordonne un groupement de commandes pour la fourniture de gaz et d'électricité.

Afin de renforcer la dynamique liée à la Transition Energétique dans les territoires et réussir pleinement sa transformation de syndicat d'électrification à syndicat d'énergie, lors de la Commission Consultative Paritaire de l'énergie du 15 décembre 2022, le SDE76 a proposé aux EPCI la mise en place d'une feuille de route de coopération EPCI/SDE76 sur 6 ans. Elle a été réalisée tout au long de l'année 2022, en concertation avec l'ensemble des EPCI situés sur son térritoire et des partenaires institutionnels.

### La CCIABB

Issue de la fusion entre la Communauté de Communes interrégionale de Blangy-sur-Bresle et la Communauté de Communes du Canton d'Aumale, la CCIABB régroupe depuis le 1er janvier 2017, 44 communes et 21 650 habitants répartis sur les Départements de la Seine-Maritime (34) et de la Somme (10).

Les communes de la Seine-Maritime concernées sont : Aubéguimont, Aubermeanil-aux-Érables, Aumale, Bazinval, Blangy-sur-Bresle, Campneuseville, Le Caule-Sainte-Beuve, Conteville, Criquiers, Dancourt, Ellecourt, Fallencourt, Foucarmont, Guerville, Haudricourt, Hodeng-au-Bosc, Illois, Les Landes-Vieilles-et-Neuves, Marques, Monchaux-Soreng, Morienne, Nesle-Normandeuse, Nullemont, Pierrecourt, Réalcamp, Rétonval, Richemont, Rieux, Ronchois, Saint-Léger-aux-Bois, Saint-Martin-au-Bosc, Saint-Riquier-en-Rivière, Vieux-Rouen-sur-Bresle et Villers-sous-Foucarmont.

Dans l'objectif de poursuivre sa politique énergétique et climatique mise en place par son PCAET, projet territorial de développement durable dont l'objectif est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire, la CCIABB souhaite s'engager dans la dynamique liée à la «Transition Energétique dans les territoires » mise en œuvre par le SDE76.

\*\*\*\*

Afin de renforcer l'accélération de la transition énergétique sur le territoire de CCIABB et de favoriser les synergies entre collectivités, il est proposé une convention de partenariat entre le SDE76 et la CCIABB, pour définir les modalités dudit partenariat.

CONSIDÉRANT LA CONVERGENCE DES OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LES SIGNATAIRES DE LA PRÉSENTE CONVENTION, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



ID: 076-200069722-20250415-2025\_25-DE

### Article 1 : Objet de la convention de partenariat

La présente convention a pour objet de définir les objectifs et les modalités techniques et financières du partenariat entre le SDE76 et la CCIABB pour œuvrer à accélérer la transition énergétique sur le territoire de la CCIABB

### Article 2: Objectifs

Le partenariat entre le SDE76 et la CCIABB a pour objectif d'accélérer la transition énergétique sur le territoire de la CCIABB en travaillant particulièrement sur les thématiques suivantes : mobilité bas carbone, énergies renouvelables, rénovation énergétique des bâtiments et planification.

### Article 3 : Périmètre d'actions

Le partenariat envisagé porte sur l'ensemble du territoire de la CCIABB situé en Seine-Maritime. La déclinaison des services entre les communes adhérentes ou non est précisée en annexe 2.

#### Article 4 : Rôles et missions de chacun

### 4.1 Rôle et missions du SDE76

### Le SDE76 s'engage à :

- Réaliser l'ensemble des actions intégrées dans la feuille de route présentée en annexe 1,
- Informer la CCIABB de l'état d'avancement des actions,
- Faire apparaître le logo de la CCIABB sur l'ensemble des supports de communication relatifs aux actions mises en place sur son territoire,
- Organiser une Commission Consultative Paritaire de l'énergie (CCPe) annuelle et une réunion technique de préparation afin de :
  - o faire un bilan annuel des dépenses et des actions réalisées dans le cadre de la feuille de route présentée en annexe 1,
  - o de définir la feuille de route de coopération EPCI/SDE76 pour l'année à venir et la contribution financière correspondante.

### 4.2 Rôle et missions de la CCIABB

### La CCIABB s'engage à :

- Désigner un agent et un élu référents sur ce sujet,
- Participer à la CCPe et à la réunion technique,
- Favoriser la mise en place des actions prévues dans le cadre de la feuille de route,
- Intégrer le logo du SDE76 dans toute communication concernant les actions intégrées dans la feuille de route.

### Les montants de participation sont les suivants :

	Actions entreprises en 2024 Dépenses réelles	Pour 2025  Montant prévisionnel
Participation de la CCIABB au SDE76	5.578 €	7.785 €

Le montant prévisionnel 2025 sera ajusté fin 2025 en fonction des dépenses réelles engagées.

### 4.3 Engagements des deux parties

Afin d'assurer un suivi des actions, et de rendre compte annuellement des résultats à l'échelle du territoire de la CCIABB, les deux parties s'engagent, au travers de leurs missions respectives, à procéder à un échange d'informations régulier pour favoriser la mise en place des actions.

Les deux parties s'engagent à s'informer réciproquement des actions de communication qu'elles mènent autour des opérations réalisées en application du présent accord, et à favoriser la visibilité des parties en affichant le partenariat et en relayant aux partenaires qu'elles fédèrent le contenu de ce partenariat.

Les outils de communication seront réalisés avec l'accord des deux parties, ainsi que les modalités de diffusion (newsletter, réunions d'informations, échanges de bonnes pratiques, plaquettes, expositions...).

Dans tous les cas, les logos des deux parties figureront sur l'ensemble des supports de communication dédiés à la présentation des actions mises en place (site internet, livrable, présentations powerpoint, fiches de bonnes pratiques...).

### Article 5 : Suivi de la convention

Afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre de cette convention de partenariat, la Commission Consultative Paritaire de l'Energie se réunit à minima une fois par an en en convention de partenariat, la Commission Consultative

Cette instance a notamment pour objet :

- de réaliser un bilan des actions mises en place et de fixer la participation annuelle de chaque EPCI participant au regard des dépenses réelles engagées (effectué pour les dépenses 2024 et à venir pour 2025).
- de définir la feuille de route de coopération EPCI/SDE76 pour l'année à venir et la contribution financière correspondante, in
- de coordonner l'action de chacun dans le cadre de la feuille de route de coopération EPCI/SDE76.

Une réunion technique est également organisée chaque année afin de préparer la CCPe.

### Article 6 : Modalités financières

#### 6.1 Modalités de versement

Au titre des actions entreprises au cours de l'année 2024, la CCIABB s'acquittera du montant de la participation en une seule fois, début 2025, sur présentation, d'un compte-rendu qualitatif et financier détaillé des actions mises en place au cours de l'année écoulée.

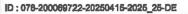
Au titre de l'année 2025, la participation prévisionnelle sera utilisée pour la poursuite des objectifs définis à l'article 2 et du plan d'actions ci-annexé.

#### 6.2 Domiciliation bancaire

La participation attribuée par la CCIABB sera versée par le Trésorier Principal Municipal, comptable assignataire, sur le compte bancaire du SDE76 :

IBAN: FR76 ..., Code banque: ..., Code guichet: ..., N° de compte: ..., Clé RIB: ...

Publié le



### Article 7 : Durée

Les parties prenantes conviennent d'un partenariat d'une durée de 2 ans (actions entreprises en 2024 et actions poursuivies en 2025).

### **Article 8: Communication**

Le SDE76 et la CCIABB et s'engagent à valoriser le concours de chacune des institutions signataires de la convention, notamment par l'intégration, de façon lisible et apparente, des logos sur l'ensemble des documents d'études, rapports et autres supports de communication (affiches, dossiers de presse, panneaux d'exposition, site internet, ...).

### Article 9 : Modifications et résiliation

Fait à Isneauville, en deux exemplaires, le .....

La présente convention de partenariat pourra être modifiée par avenant dans les mêmes formes.

La présente convention de partenariat pourra être annulée par simple lettre recommandée d'une des parties avec un préavis de trois mois en cas de non-respect d'un des accords ou en cas d'accord mutuel. Le cas échéant, le reversement des crédits alloués au SDE76 devra être opéré au prorata des actions effectuées.

La Présidente du SDE76	Le Président de la CCIABB
Cécile SINEAU-PATRY	Christian ROUSSEL

ta oon par oos natuu ta pritekteen dien ta 1886 in dangs de 1864/1984 in charpe dan Bera

Officencies (1) per 2 cm

ID: 076-200069722-20250415-2025\_25-DE

	_	Misser difference formula			Philippe	Printiderratificación (4) and ann	e	
Proposition of actions it referrings to an extension	Postererbiere dip framesi me	Servicements enviseeres	13	Pendimentant dijesizisian pelen, Panel periesialis	efatiation at 128.70	Presidentiment medage &	1	/2
	1000	cardin dista FR	S S	(BR dir unité	Theref/2	jauonoue/	2/2002	des bushelit fi
Defend to proceed and the state of the state			m	22 032	44000			
The state of the s		9.0	**			10000	60000	
Pringer and differences for the series of the property of the series of								
	62		64		22022			
								5005
			*	10 000	76,500			
Copy of the contract of the copy of the co		3.0						
Creatistic and deficients for density by grind aut in taking made from two transcriptions and two densy we direct	6.2		ы	8 000	11000	2000	Manage	
And the second and the following the second				Segun ander				
Shiff for the contract of the second second and the second	0.1		87	4.000	4,4 6100			
And the state of t								
Portective translation of decrease transporters of the second sec						41.500	1000	
THE TAY THE STATE OF THE PART				121.000	331,000	74335	200	
American B. Teichneim der giber of mate der EPO en Kenneim der EPO der kenneim der der Americanskapen bilder der Bereim der der Berei		,	Y			2000		
Perform a desartan de agenten meneda Masti getra à softwenement despoient de CALACATT.	C.B.		z		471.605	4 200	344.000	To the second

**ANNEXE 1: PLAN D'ACTION 2024-2025** 

	skielen (mofen Pi), onkom secolger	THE REPORT OF SECURITIES AND PARTY.		someoned and manufacturing any section in column 2
	Annual of matter as prior the project of the december to an electrical terms of the first terms of an electrical and an electrical and the second and the se	Contract and contraction of a second fit was small to define which are not become at on any state of the second facilities.	Proposer noncollectivity of prevails a Male of afficient of an analysis of the by-Male of the American Proposed in the Control of the Control	entered at tasked up a give many implifying hasperson as to popular broads and was come to entered many
I		edig.		11179199

Convention de partenariat bicamale

- Arthustands a chaide at brighter an acturation en gran. 11 det Efent op sitelier i best in de chipart ensemble piùs il maskement i septimient i minemannes persone de schools

ID: 078-200089722-20250415-2025\_25-DE

# ANNEXE 2 : Déclinaison de certaines actions auprès des EPCI en fonction de leur localisation sur une commune adhérente ou non-adhérente

La déclinaison de ces actions auprès des EPCI en fonction de leur localisation sur une commune adhérente ou non-adhérente est présentée ci-dessous :

Nombre maximal de projets accompagnés *	Projet communautaire situé sur une commune adhérente	Projet communautaire situé sur une commune non-adhérente	
Solaire PV de moins de 500 kWc		t de moins de 500 kWc par EPCI situé une adhérente ou non	
Accompagnement à la rénovation énergétique (études, suivi,)	Accompagnement de tous les bâtiments communautaires (service efficacité énergétique)	Accompagnement de 2 bâtiments communautaires - au-delà facturé au coût réel***	
Bornes de charges	Tous les parkings	Facturé au coût réel investissement et fonctionnement	
Etudes d'opportunité bois	Tous les bâtiments communautaires***	Facturé au coût réel**	
Etude de flotte de véhicules	Tous les parcs de véhicules***		

<sup>\*</sup> dans la limite du plan de charge des services du SDE76

<sup>\*\*</sup>dans la limite de 2 projets

<sup>\*\*\*</sup> réservé aux petits projets de moins de 500 kW

<sup>\*\*\*\*</sup> accompagnement limité aux Communautés de Communes

Publié le

ID: 078-200089722-20250415-2025\_25-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/04/2025 Reçu en préfecture le 18/04/2025

(DE

ID: 076-200069722-20250415-2025\_26-DE

DATE DE CONVOCATION

09 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE

09 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE: 58** 

PRESENTS: 39

**VOTANTS: 45** 

**OBJET:** 

Budget (Gestion des déchets ménagers)

Contrat avec CITEO
Filière REP EMPG
(Reprise des emballages
ménagers et papiers
graphiques)

Délibération n°2025/26

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise au Contrôle de Légalité le 18 04/2025 et qu'elle a été publiée sur le site Internet le 22 04/2025

Le Président.

Le Président.

Camerian ROUSSEL.

Camerian ROUSSEL.

Camerian ROUSSEL.

Camerian ROUSSEL.

Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christian ROUSSEL.

Etaient présents:

Jacky BAUDON, Nicolas GALHAUT, François SELLIER, Danielle LANSOY-CARON, Mady DUPONT, Françoise ADAM, Sophie MARTIN, Xavier DUVAL, André BAYART, Pierre SECACHE, Patrick OUTREBON, Chantal BENOIT, Gérard CHAIDRON, Jean-Pierre DELOBEL, Dominique VALLEE, Stéphane POTEAUX, Jean-Claude BRAILLY, Etienne LANNEL, Véronique BOUTIN, Claude SANTERRE, Bernard HAUDIQUERT, Christine MOREAU, Bernard THIEBAULT, Régis DENISE, Jean-Jacques NANTOIS, Jean-Claude QUENOT, Jean-Claude BECQUET, Joël MILON, Jean-Paul MOREL, Thierry BLONDIN, Delphine COVIN, Christian ROUSSEL, Philippe VERHAEGHE, Jérémy ELDERT, Bernard LENEVEU, Ludovic JULIEN, Denis DUPONT, Bruno BORGOO, Nicolas PLE

Etaient représentés, excusés ou absents :

Christian FRANÇOIS (pouvoir à M. SELLIER), Jacques LECLERC-FOURQUEZ, Daniel HOUZELLE, Gilles LOUBAT (pouvoir à M. NANTOIS), Éric ARNOUX, Annie CLAIRET, David BOUTRY, Kévin PLOUVIER, David DESENCLOS, Claudine GAREST, Alain SENECHAL, Jean-Pierre COURTOIS, David MICHEL, Jean-Luc MOREL (pouvoir à M. ROUSSEL), Agnès CREPT (pouvoir à M. JULIEN), Jacques BACOUEL, Marylène PAUL, Jean-François PAYEN (pouvoir à M. HAUDIQUERT), Jean-Christophe SANNIER (pouvoir à M. DELOBEL)

Secrétaire de séance : Stéphane POTEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

Vu l'arrêté du 15 avril 2024, modifié par l'arrêté du 20 décembre 2024, portant agrément d'un organisme coordonnateur de la filière à responsabilité élargie du producteur d'emballages, d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique dont les détenteurs finaux produisent des déchets ménagers et assimilés en application de l'article L.541-100 du code de l'environnement précité,

Considérant que pour l'application du contrat, les termes correspondants aux notions définies par la législation, en particulier celles visées aux articles L.541-1-1 et R.543-43 et suivants et R543-207 du code de l'Environnement susvisé (définition d'emballages, d'emballages ménagers, papier graphiques), ont le sens que leur donnent ces dispositions;

Considérant qu'en concertation avec les représentants des collectivités territoriales, CITEO a élaboré, un contrat type, issus des travaux OCAPEM de décembre 2024, proposé à toute collectivité territoriale compétente en matière de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers ;

Monsieur le Président expose :

L'Eco-organisme et la collectivité souscrivent ce contrat type unique pour la collecte sélective afin de mettre en œuvre les missions, définir les conditions et atteindre les objectifs des éco-organismes de la filière des emballages ménagers et papiers graphiques (REP EMGP).

Publié le



Le contrat fixe d'une part les modalités de soutien technique et financier apporté par l'Eco-organisme en vue d'aider la Collectivité à contribuer à l'atteinte des objectifs et d'autre part, les modalités de pourvoi assuré par l'Eco-organisme pour la gestion des flux développement et des refus de tri issus des centres de tri dans le respect du principe de libre administration des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire décide :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer, par voie dématérialisée, le nouveau contrat type proposé par CITEO pour chacune des filières emballages ménagers et papier graphiques, prenant effet à compter du 1er janvier 2025;
- D'opter pour les options de reprise « filières » pour l'ensemble des matériaux (papier-carton, plastique, acier, aluminium et verre) et d'autoriser Monsieur le Président à signer les contrats de reprise;
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout document pour la parfaite exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jour, mois et an susdits,

BURI ROUSSEL

DATE DE CONVOCATION

09 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE

09 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE: 58** 

PRESENTS: 39

**VOTANTS: 45** 

OBJET:

PETR BRESLE YERES

Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Délibération n°2025/27

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise au Contrôle de Légalité le 13 CU 2025 et qu'elle a été publiée sur le site Internet le 22/04/2025

Lo Président

Christian ROUSSEL



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

70年

ID: 076-200069722-20250415-2025\_27-DE

Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christian ROUSSEL.

Etaient présents:

Jacky BAUDON, Nicolas GALHAUT, François SELLIER, Danielle LANSOY-CARON, Mady DUPONT, Françoise ADAM, Sophie MARTIN, Xavier DUVAL, André BAYART, Pierre SECACHE, Patrick OUTREBON, Chantal BENOIT, Gérard CHAIDRON, Jean-Pierre DELOBEL, Dominique VALLEE, Stéphane POTEAUX, Jean-Claude BRAILLY, Etienne LANNEL, Véronique BOUTIN, Claude SANTERRE, Bernard HAUDIQUERT, Christine MOREAU, Bernard THIEBAULT, Régis DENISE, Jean-Jacques NANTOIS, Jean-Claude QUENOT, Jean-Claude BECQUET, Joël MILON, Jean-Paul MOREL, Thierry BLONDIN, Delphine COVIN, Christian ROUSSEL, Philippe VERHAEGHE, Jérémy HLDERT, Bernard LENEVEU, Ludovic JULIEN, Denis DUPONT, Bruno BORGOO, Nicolas PLE

Etaient représentés, excusés ou absents :

Christian FRANÇOIS (pouvoir à M. SELLIER), Jacques LECLERC-FOURQUEZ, Daniel HOUZELLE, Gilles LOUBAT (pouvoir à M. NANTOIS), Éric ARNOUX, Annie CLAIRET, David BOUTRY, Kévin PLOUVIER, David DESENCLOS, Claudine GAREST, Alain SENECHAL, Jean-Pierre COURTOIS, David MICHEL, Jean-Luc MOREL (pouvoir à M. ROUSSEL), Agnès CREPT (pouvoir à M. JULIEN), Jacques BACOUEL, Marylène PAUL, Jean-François PAYEN (pouvoir à M. HAUDIQUERT), Jean-Christophe SANNIER (pouvoir à M. DELOBEL)

Secrétaire de séance : Stéphane POTRAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Breale et de ses compétences ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020/45 du 3 septembre 2020 portant représentation au PETR Bresle Yères ;

Considérant les statuts du PETR Bresle Yères, il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire suite à la nomination de Mme Lucot-Avril en qualité de Sénatrice et d'un délégué suppléant suite au décès de Monsieur Denis Delabouglise ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire désigne les délégués suivants :

- M. Ludovic JULIEN, délégué titulaire
- Mme Véronique BOUTIN, déléguée suppléante

Fait en séance les jour, mois et an suadits.

Le Président

Christian ROUSSEL

DATE DE CONVOCATION

09 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE

09 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE: 58** 

PRESENTS: 39

**VOTANTS: 45** 

**OBJET:** 

Aménagement de la déchetterie communautaire de Blangy-sur-Bresle

Désignation d'un maître d'œuvre et demandes de subventions

Délibération n°2025/28

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise au Contrôle de Légalité le / g/ OY / 2025 et qu'elle a été publiée sur le site Internet le 22 | OU | 2025

Le Président,
Christian ROUSSEL



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/04/2025 Reçu en préfecture le 18/04/2025

ublié le

TOTAL N

ID: 076-200069722-20250415-2025\_28-DE

Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christian ROUSSEL.

Etaient présents:

Jacky BAUDON, Nicolas GALHAUT, François SELLIER, Danielle LANSOY-CARON, Mady DUPONT, Françoise ADAM, Sophie MARTIN, Xavier DUVAL, André BAYART, Pierre SECACHE, Patrick OUTREBON, Chantal BENOIT, Gérard CHAIDRON, Jean-Pierre DELOBEL, Dominique VALLEE, Stéphane POTEAUX, Jean-Claude BRAILLY, Etienne LANNEL, Véronique BOUTIN, Claude SANTERRE, Bernard HAUDIQUERT, Christine MOREAU, Bernard THIEBAULT, Régis DENISE, Jean-Jacques NANTOIS, Jean-Claude QUENOT, Jean-Claude BECQUET, Joël MILON, Jean-Paul MOREL, Thierry BLONDIN, Delphine COVIN, Christian ROUSSEL, Philippe VERHAEGHE, Jérémy ELDERT, Bernard LENEVEU, Ludovic JULIEN, Denis DUPONT, Bruno BORGOO, Nicolas PLE

Etaient représentés, excusés ou absents :

Christian FRANÇOIS (pouvoir à M. SELLIER), Jacques LECLERC-FOURQUEZ, Daniel HOUZELLE, Gilles LOUBAT (pouvoir à M. NANTOIS), Éric ARNOUX, Annie CLAIRET, David BOUTRY, Kévin PLOUVIER, David DESENCLOS, Claudine GAREST, Alain SENECHAL, Jean-Pierre COURTOIS, David MICHEL, Jean-Luc MOREL (pouvoir à M. ROUSSEL), Agnès CREPT (pouvoir à M. JULIEN), Jacques BACOUEL, Marylène PAUL, Jean-François PAYEN (pouvoir à M. HAUDIQUERT), Jean-Christophe SANNIER (pouvoir à M. DELOBEL)

Secrétaire de séance : Stéphane POTEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumaie - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

Considérant les travaux d'aménagement à intervenir pour l'amélioration et l'optimisation de la déchetterie communautaire de Blangy-sur-Bresle, à savoir la création d'un quai supplémentaire et d'une plateforme bétonnée :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire décide :

- D'autoriser Monsieur le Président à désigner un maître d'œuvre ;
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide tous les financeurs potentiels pour la réalisation desdits travaux d'aménagement et à signer la(les) convention(s) de participation financière à intervenir.

Fait en séance les jour, mois et an susdits,

Le Président,

Adhale
Blanay
Ruh Brieble
Chr Istian ROUSSI I.



DATE DE CONVOCATION

09 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE

09 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE: 58** 

PRESENTS: 39

**VOTANTS: 45** 

OBJET:

Instauration de la taxe d'aménagement

Délibération n°2025/29

Le Président contifie que la présente délibération a été transmise au Contrôle de Légalité le 22/24/2025 et qu'elle a été publiée sur le site Internet le 22/24/2025

Christian ROUSSEL MIERREGIO

AUMALE

Le Présiden



Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Feb.

Publié le

ID: 076-200069722-20250415-2025\_29-DE

Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christian ROUSSEL.

Etaient présents:

Jacky BAUDON, Nicolas GALHAUT, François SELLIER, Danielle LANSOY-CARON, Mady DUPONT, Françoise ADAM, Sophie MARTIN, Xavier DUVAL, André BAYART, Pierre SECACHE, Patrick OUTREBON, Chantal BENOIT, Gérard CHAIDRON, Jean-Pierre DELOBEL, Dominique VALLEE, Stéphane POTEAUX, Jean-Claude BRAILLY, Etienne LANNEL, Véronique BOUTIN, Claude SANTERRE, Bernard HAUDIQUERT, Christine MOREAU, Bernard THIEBAULT, Régis DENISE, Jean-Jacques NANTOIS, Jean-Claude QUENOT, Jean-Claude BECQUET, Joël MILON, Jean-Paul MOREL, Thierry BLONDIN, Delphine COVIN, Christian ROUSSEL, Philippe VERHAEGHB, Jérémy ELDERT, Bernard LENEVEU, Ludovic JULIEN, Denis DUPONT, Bruno BORGOO, Nicolas PLE

Etaient représentés, excusés ou absents :

Christian FRANÇOIS (pouvoir à M. SELLIER), Jacques LECLERC-FOURQUEZ, Daniel HOUZELLE, Gilles LOUBAT (pouvoir à M. NANTOIS), Éric ARNOUX, Annie CLAIRET, David BOUTRY, Kévin PLOUVIER, David DESENCLOS, Claudine GAREST, Alain SENECHAL, Jean-Pierre COURTOIS, David MICHEL, Jean-Luc MOREL (pouvoir à M. ROUSSEL), Agnès CREPT (pouvoir à M. JULIEN), Jacques BACOUEL, Marylène PAUL, Jean-François PAYEN (pouvoir à M. HAUDIQUERT), Jean-Christophe SANNIER (pouvoir à M. DELOBEL)

Secrétaire de séance : Stéphane POTEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu l'article L.331-1 du Code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

Vu les articles 1635 quater A et suivants du Code général des impôts ;

Vu l'ordonnance n<sup>40</sup>2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert de la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive;

Vu le décret n°2023-165 du 7 mars 2023 procédant aux dispositions réglementaires relatives à la taxe d'aménagement et à la taxe d'archéologie préventive dans les annexes 2 et 3 du code général des impôts;

Le Président expose les dispositions des articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts disposant des modalités :

- D'instauration par le Conseil communautaire de la taxe d'aménagement ;
- De fixation par le Conseil communautaire du taux de la taxe d'aménagement ;
- D'instauration par le Conseil communautaire d'exonérations de la taxe d'aménagement.

Considérant que la Communauté de Communes Interrégionale Aumale – Blangy-sur-Bresle étant compétente en matière de plan local d'urbanisme, elle peut donc se substituer aux communes membres pour percevoir la taxe d'aménagement.

Conformément à l'arrêté du 12/10/2022 (NOR: ECOE2225752A), le Conseil, en se prononçant sur l'institution de la taxe d'aménagement, doit également:

- Déterminer le taux d'aménagement (1% minimum et 5% maximum)
- Déterminer la valeur forfaitaire des aires de stationnement extérieures (3 052 € par emplacement minimum et 6105 € par emplacement maximum)



Déterminer les éventuelles exonérations | Publié le | D : 076-200068722-20250415-2025\_29-DE

Exonération	Taux d'exonération
Locaux d'habitation et d'hébergement aidés (art. 1635 quater E, 1° CGI)	de 1% à 100 %
Locaux financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt (PTZ) (art. 1635 quater E, 2° CGI)	de 1% à 50%
Locaux industriels ou à usage artisanal (art. 1635 quater E, 3° CGI)	de 1% à 100 %
Commerces de détail d'une surface inférieure à 400 m	de 1% à 100 %
Immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques (art.1635 quater E, 5° CGI)	de 1% à 100 %
Abris de jardins, les serres destinées à un usage non professionnel dont la surface est inférieure ou égale à 20 m², les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable (Art. 1635 quater E, 6°CGI)	de 1% à 100 %
Maisons de santé (Art.1635 quater E, 7° CGI)	de 1 % à 100 %
Les constructions et aménagements réalisés sur des terrains réhabilités en application des articles L.512-6-1, L.512-7-6, L.512-12-1 ou L.556-1 du code de l'environnement ou situés dans un secteur d'information sur les sols prévu à l'article L.125-6 du même code (art. 1635 quater F, 8° CGI)	de 1% à 100 %

Les communes membres sont invitées à se prononcer par délibération sur l'instauration de la taxe d'aménagement avant le 1er juillet 2025 pour une application en 2026 (VI de l'article 1639 A bis du CGI).

La délibération de la CCIABB a'appliquera obligatoirement au minimum sur une durée de 3 ans.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité des voix, (42 pour, 3 abstentions) décide :

- D'instaurer la taxe d'aménagement sur le territoire communautaire.
- De fixer le taux de la taxe d'aménagement à 3%.
- D'appliquer la valeur forfaitaire des aires de stationnement extérieures prévue par l'article 6° de l'article 1635 quater J du Code général des impôts, actualisée selon les modalités prévues par cet article.
- De ne pas déterminer d'exonérations.
- D'autoriser le Président à prendre toute décision pour la parfaite exécution de la présente délibération.
- La présente délibération sera notifiée aux communes membres de la CCIABB.

Fait en séance les jour, mois et an susdits,

Le Président AUNTE DE COMMENTE DE COMMENTE